

Antoine Prévotat

Que penser du revenu universel ?

Actualité du concept
et esquisse des controverses



INSTITUT POUR L'INNOVATION
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

les ozalids d'humensis

Que penser du revenu universel ?

Actualité du concept
et esquisse des controverses



INSTITUT POUR L'INNOVATION
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Dans un environnement en profonde mutation, l'Institut pour l'innovation économique et sociale (2IES) est un fonds de dotation qui a pour objet la prospection, la réflexion, l'émergence et la diffusion d'idées nouvelles et innovantes, de solutions transversales sur les enjeux économiques, sociaux et sociétaux, et la participation à l'animation du débat démocratique.

www.2ies.fr

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » [article L. 122-5] ; il autorise également les courtes citations effectuées dans un but d'exemple ou d'illustration. En revanche « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » [article L. 122-4]. La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au C.F.C. (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris), l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Dépôt légal - 1^{re} édition : décembre 2021

© Humensis, 2021

170bis Boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS

ISBN 978-2-3802-1035-4

Antoine Prévotat

Que penser du revenu universel ?

Actualité du concept
et esquisse des controverses



les ozalids d'humensis

Sommaire

Préface.....	9
Introduction.....	14

PARTIE 1

Penser le revenu universel : justifications, débats et critiques

I – Le revenu universel comme instrument de politique publique face aux problématiques du XXI ^e siècle.....	20
1. <i>La question de la « fin du travail »</i>	20
2. <i>Précarisation, ubérisation et pauvreté au travail</i>	23
3. <i>Les crises de l'État-providence</i>	24
4. <i>La crise écologique</i>	28
5. <i>Les inégalités de genre</i>	29
6. <i>La crise démocratique et la fracture sociale</i>	31
II – Les justifications théoriques du revenu universel.....	34
1. <i>Thomas Paine et la rente foncière</i>	34
2. <i>Van Parijs et les surfers de Malibu</i>	35
3. <i>Le revenu universel comme partage d'un capital commun</i> ...	38
4. <i>L'interdépendance sociale</i>	40
5. <i>Les justifications libertariennes</i>	41
6. <i>Les marxistes et le revenu universel</i>	43

III - Le revenu universel en débat.....	46
1. <i>La liberté effective sur le marché du travail.....</i>	46
2. <i>Les effets sur la condition féminine</i>	48
3. <i>La critique écologiste.....</i>	51
4. <i>La perspective d'un démantèlement de l'État-providence...</i>	52
5. <i>L'efficacité dans la lutte contre la pauvreté</i>	54
6. <i>La question de la viabilité</i>	57

PARTIE 2

Mettre en œuvre le revenu universel : expérimentations, propositions et réalisations.

I - La faisabilité du revenu universel.....	62
1. <i>Les modalités de financement</i>	62
2. <i>Le trilemme du revenu universel</i>	70
3. <i>L'acceptabilité politique.....</i>	72
4. <i>La faisabilité dans un monde touché par la mondialisation</i>	75
II - Les résultats des expérimentations	77
1. <i>Les expérimentations de taxe négative aux États-Unis et au Canada dans les années 1970</i>	77
2. <i>Le revenu de base des Indiens Cherokee</i>	80
3. <i>Le fonds souverain d'Alaska</i>	82
4. <i>L'expérimentation finlandaise.....</i>	84
5. <i>Les limites inhérentes aux expérimentations</i>	86
III - Les propositions actuelles	89
1. <i>Le Liber de Marc de Basquiat et Gaspard Kœnig.....</i>	89
2. <i>Les propositions de Baptiste Mylondo.....</i>	91
3. <i>Les propositions de la Fondation Jean Jaurès</i>	93
4. <i>Le Mouvement Français pour un Revenu de Base</i>	95
5. <i>Les propositions du monde politique</i>	97
6. <i>Le salaire à vie</i>	99

SOMMAIRE

IV - Le revenu universel est-il l'avenir de la protection sociale ?	101
1. <i>Les évolutions de la protection sociale française</i>	101
2. <i>La crise du Covid et le nouveau souffle donné au revenu universel</i>	102
3. <i>Les dispositifs proches du revenu universel dans le monde</i>	104
Conclusion	107
Remerciements.....	111

Préface

Le revenu universel, ce marronnier économique, connaît un regain d'intérêt. En France et à l'étranger, il est envisagé comme un moyen d'atténuer les effets de crises systémiques, à l'instar de celle que nous traversons, et de garantir un niveau de sécurité économique et sociale minimal aux citoyens malmenés par un monde décidément bien agité et imprévisible.

Cet intérêt plus marqué s'explique notamment par le fait que de nombreux États - Corée du Sud, États-Unis, Canada, Espagne, Japon, France... - sont massivement intervenus pour sécuriser les revenus et éviter un effondrement des économies en déployant une palette d'outils qui s'apparentent, peu ou prou, à... un revenu universel. La crise aurait-elle été l'occasion de tester « grandeur nature », dans l'urgence et sous le coup de la nécessité, une idée cantonnée jusqu'alors aux débats d'experts - sauf quelques expérimentations ponctuelles ? Forts de ce précédent, certains gouvernements en consacreront-ils une forme ou une autre ?

La question se pose avec d'autant plus d'acuité que l'épisode de la pandémie survient dans un contexte de superposition de crises (de la démocratie, de l'État-providence...) et de transitions (numérique, climatique...). Autant d'enjeux auquel le revenu universel prétend répondre. Son coût, qui pouvait faire obstacle à son déploiement, serait également levé à l'heure où l'argent gratuit coule à flots. L'opinion publique, qui paraissait plutôt réservée si l'on en croit des sondages et quelques scrutins étrangers antérieurs à la crise (en Suisse notamment),

évoluerait. Le revenu universel serait en passe de devenir politiquement acceptable et économiquement faisable. Les ingrédients semblent donc réunis pour que ses plus fervents promoteurs poussent leurs pions et que nous assistions à la multiplication de propositions, d'autant que la France est en période préélectorale.

Or, le revenu universel est une notion séduisante qui, bien qu'analysée de longue date sous toutes ses coutures, est faussement simple et univoque. Il est dès lors relativement malaisé de naviguer entre cette masse d'analyses scientifiques, souvent difficiles d'accès, et des débats confus.

C'est pourquoi nous avons confié à Antoine Prévotat, jeune et brillant élève de l'École Normale Supérieure, la mission de procéder à une revue de littérature, française et étrangère, restituée sous un format volontairement synthétique. L'ambition du présent opuscule est de donner, en quelques pages, un aperçu des arguments pour et contre le revenu universel, une esquisse des principales propositions et un bref tour d'horizon des enseignements que l'on peut retirer des expérimentations réalisées dans le monde.

Le propos est volontairement concis, les principales idées sont réduites à leur substantifique moelle mais les références bibliographiques, scrupuleusement renseignées, permettront au lecteur d'approfondir le sujet qui aura suscité sa curiosité. L'auteur a réussi un véritable tour de force en résumant une sélection de travaux de recherche relevant de plusieurs disciplines. Si les ouvrages, thèses et autres articles consacrés au sujet abondent, rares sont les synthèses qui permettent d'appréhender aisément et de façon objective les arguments en présence.

Ce panorama met notamment en perspective la diversité, la densité et la solidité des justifications du revenu universel. Le sujet rassemble autant qu'il divise et transcende les courants idéologiques et politiques, de façon parfois inattendue. Finalités et modalités s'entrechoquent ; aspects économiques, philosophiques, sociaux et sociétaux

se heurtent, brouillant les repères. Mettant à plat les éléments du débat, l'étude donne au lecteur la possibilité d'identifier les arguments qui rencontrent davantage d'écho dans le contexte économique et social tel qu'il a évolué.

Elle pointe également la difficulté intrinsèque du revenu universel : le fait qu'il ne s'expérimente pas. Il s'implante, ou pas. Un « tout ou rien » qui explique qu'il soit resté largement théorique. Sa mise en place nécessite des transferts de grande ampleur, susceptibles de provoquer des effets de bord difficiles à appréhender. Autant de bonnes raisons, *a priori*, d'hésiter... Cependant, la pandémie de Covid-19 marque une rupture et crée l'opportunité de réfléchir aux réformes systémiques à mener pour adapter les institutions à la nouvelle donne... Réformes systémiques au cœur desquelles le revenu universel pourrait trouver place.

Ce rapport a été commandé par l'Institut pour l'innovation économique et sociale pour les besoins de l'un de ses chantiers, et non des moindres : refonder le système de protection sociale pour l'adapter aux enjeux contemporains en garantissant sa soutenabilité. Le fruit de ces travaux fait l'objet d'un autre ouvrage¹.

Le système imaginé par l'Institut repose sur une distinction solidement établie entre ce qui relève de la solidarité – donc de la responsabilité de l'État – d'une part, de la mutualisation, d'autre part. Les droits à la protection de la santé et à bénéficier de moyens d'existence convenables, garantis par la Constitution, relèvent de la première. La *Protection sociale solidaire* ainsi définie couvre les deux risques principaux que sont la maladie et la pauvreté, risques auxquels personne, quelle que soit sa situation personnelle et professionnelle, ne peut seul faire face. La PSS se subdivise donc en deux branches :

- la Protection universelle maladie (PUMA), dont les contours sont redéfinis et qui garantit la protection de la santé ;

1. *Manifeste pour une protection sociale du XXI^e siècle*, 2IES, Les Ozalids d'Humensis, 2021.

- la *Protection universelle risque économique (PURE)* qui garantit les moyens convenables d'existence. Ce second volet consiste en la création d'une *ressource de solidarité*, universelle puisque versée à toute personne de plus de 18 ans résidant de façon régulière et stable sur le territoire national, d'un montant de 600 euros, majorée pour les retraitées et dans certains cas particuliers, cumulable avec des revenus d'activité, de remplacement ou de patrimoine, jusqu'au salaire médian, puis dégressive. Cette ressource solidaire se substitue à l'ensemble des prestations sociales (y compris les prestations en espèce de maladie et vieillesse et, à due concurrence, aux prestations chômage).

La *PURE* imaginée par l'Institut est une des briques du *système de protection sociale du XXI^e siècle* qu'il propose. C'est pour concevoir cette mesure nouvelle, en mesurer la pertinence au regard des objectifs poursuivis et la mettre en perspective de propositions voisines, que nous avons souhaité disposer d'un état des lieux des justifications du revenu universel.

Si la *ressource de solidarité* imaginée par l'Institut présente des caractéristiques communes avec certaines des propositions évoquées dans la présente synthèse, la démarche s'en distingue. Contrairement à nombre des travaux étudiés, l'objectif de l'Institut n'est en aucun cas de créer un revenu universel qui viendrait se substituer ou s'ajouter au système de protection sociale actuel. Son objectif est de réfléchir à *la finalité d'un système de protection sociale* à l'aune des transformations économiques et sociales qu'il constate et qu'il anticipe avant, dans un second temps, de procéder à son « *reengineering* ». Dans ce contexte, il est apparu pertinent de créer une protection économique des personnes, distincte de la protection de la santé, tout en tenant compte de tendances lourdes qui marquent notre société (la mondialisation du travail et plus largement les mutations de l'économie ; l'individualisme croissant et le besoin de différenciation qui coexistent avec une attente d'universalisme et d'égalité ; une exigence de transparence et de lisibilité...). C'est bien le souci de répondre à de nouveaux besoins qui a guidé la réflexion, sans perdre de vue la question de la soutenabilité de

PRÉFACE

l'ensemble. En d'autres termes, le « quoi » puis le « comment ». Cette *ressource de solidarité* créée par l'Institut est *un des moyens et non la fin* de son projet. Elle est partie intégrante d'une refonte globale ; un des moyens qui, conjugué à d'autres, permet d'atteindre l'objectif poursuivi.

Les travaux d'Antoine Prévotat, menés en toute indépendance, ont permis à l'Institut de confronter sa proposition aux justifications ainsi qu'aux critiques plus larges du revenu universel et de l'affiner. À l'origine conçue pour nourrir nos travaux, cette synthèse riche et pertinente nous semble mériter d'être partagée. Elle n'a pas vocation à défendre un point de vue. Au contraire, en exposant avec une égale précision différentes positions, elle permet à chacun de forger son opinion sur un sujet complexe.

Bonne lecture.

Claude Tendil
Président de l'Institut
pour l'innovation économique et sociale

Introduction

Le revenu universel, en 2017, c'est 6,35 % des voix. Benoît Hamon en a fait les frais en disparaissant quasiment du champ politique avec un mouvement, Génération. s, qui peine à décoller. Son idée phare a été jugée irréalisable et non souhaitable, reléguée au rang des utopies, laissant peut-être en héritage une proposition politique, n'en reprenant que le nom et la vidant de sa substance : le « revenu universel d'activité ». Mais la crise sanitaire a radicalement changé la donne en mettant brusquement au jour les lacunes de la protection sociale, qui a laissé de côté les jeunes, les travailleurs précaires, les intermittents... Toute l'économie a été menacée, tout le monde a dû être aidé, aucun emploi n'a été épargné. L'idée de revenu universel a de nouveau surgi, portée par différents courants politiques : citons le « revenu citoyen » chez les verts ou « revenu vital » à droite de l'échiquier politique. La mise en place d'un socle de revenus apparaît finalement comme une réponse simple et efficace face à une crise d'une telle ampleur. À l'étranger, l'Espagne crée un « revenu minimum vital » au bénéfice de 10 millions de ses citoyens, tandis que l'Allemagne lance une expérimentation de trois ans pour étudier les effets d'un revenu universel. Les États-Unis et le Japon distribuent quant à eux massivement de l'argent à leurs citoyens sans la moindre contrepartie : un simple chèque envoyé aux ménages pour tenter de relancer une économie à genoux. En France, la Haute-Garonne lance un « revenu d'existence » pour les jeunes entre 18 et 24 ans pendant

INTRODUCTION

18 mois, d'un montant maximal de 500 euros cumulable avec des aides sociales¹.

Ce revirement de situation laisse présager des jours plus heureux pour le revenu universel. Mais les critiques restent vives : certains pointent le coût énorme de la mesure, d'autres dénoncent un abandon du travail comme valeur cardinale de notre modèle socio-économique au profit de la paresse généralisée, d'autres encore soulignent le risque d'un démantèlement de l'État-providence pour mettre en place un dispositif qui ne bénéficierait finalement qu'aux plus riches. Face à ces reproches très divers, on compte autant de plaidoyers en faveur du revenu universel, allant de la gauche marxiste aux plus libéraux.

Derrière le terme revenu universel se cachent des conceptions très différentes de la justice et des objectifs très divers. Le vocable même de « revenu universel » ne fait pas consensus. De nombreux auteurs lui préfèrent les termes « revenu de base », « revenu citoyen », ou encore « allocation universelle ». Toutes ces expressions renvoient au même dispositif, mais insistent tantôt sur l'image d'un socle à partir duquel il est possible de s'élever (« revenu de base »), tantôt sur l'idée que le revenu est accordé de droit à tous les membres d'une même société (« revenu citoyen »). Le terme anglais le plus usuel, « *universal basic income* » (« revenu universel de base ») pourra paraître plus clair et permet une bonne synthèse des différentes formulations.

Ces variations sémantiques renvoient toutes au même dispositif : un revenu inconditionnel versé régulièrement et automatiquement à tous les membres d'une même communauté politique. Le terme « inconditionnel » est central : aucune condition de ressources n'est requise, aucune obligation de travail, de recherche d'emploi, de cotisation ni même de demande... Sauf une, très large : être, selon les modalités, citoyen ou bien résident légal depuis un certain nombre d'années dans un même pays (seuls les prisonniers étant parfois exclus du dispositif). Ce revenu est versé sous forme monétaire, non sous

1. Voir le dossier dédié sur le site du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

forme de bons d'achats, et de façon automatique, pour éviter les problèmes de non-recours et de stigmatisation caractéristiques des aides non-automatiques. Même dans les projets marqués à gauche, on trouve donc l'idée, plutôt libérale, que chacun est libre de disposer de ses ressources comme il le souhaite et d'organiser sa vie selon ses désirs, sans aucune obligation : le revenu universel est plutôt anti-paternaliste.

Le montant est généralement forfaitaire : tout le monde reçoit la même somme, qui peut être minorée pour les plus jeunes ou majorée pour les retraités dans certains projets, et, plus ponctuellement, être modulée en fonction de la zone géographique. La forfaitisation ne signifie toutefois pas que le revenu universel s'oppose à toute redistribution des revenus : la mise en place du dispositif implique souvent une réforme fiscale importante pouvant permettre d'organiser une redistribution par l'impôt plutôt que par les allocations, les plus aisés contribuant plus fortement que les plus pauvres dans certaines propositions ; et le revenu universel ne se substitue généralement pas à la protection sociale.

Autre caractéristique essentielle, l'individualisation. Tout le monde touche le revenu universel indépendamment de sa situation maritale. Cette dimension est particulièrement importante pour faire du dispositif un instrument libérateur : personne ne doit dépendre des ressources de son conjoint, condition qui facilite par ailleurs sa mise en œuvre. Outre l'idée plutôt libérale de permettre à chacun de disposer d'un revenu inconditionnel pour mener à bien ses projets, le revenu universel a en effet également pour objectif la simplification et l'amélioration du système de protection sociale (ce qui ne signifie pas son démantèlement). Le caractère forfaitaire, universel et individuel de l'allocation fait du revenu universel un outil relativement simple.

À partir de ces caractéristiques que l'on retrouve dans toutes les propositions, chacun est libre d'élaborer son projet de revenu universel, ce qui permet aux marxistes comme aux plus libéraux de s'emparer du sujet en fixant une allocation d'un montant plus ou moins élevé. Finissons simplement par l'évocation de ce qui différencie le revenu

INTRODUCTION

universel de trois autres propositions voisines, de façon à mieux le cerner.

Aux États-Unis, le revenu universel est souvent comparé à une *dotation de base*. Celle-ci vise la somme d'argent, potentiellement très élevée, qui serait versée à chacun à sa majorité pour se lancer dans la vie. Le revenu universel est lui versé régulièrement : l'objectif est de prémunir les individus contre une dilapidation trop rapide de la dotation, et de garantir un socle de rémunération tout au long de la vie afin de prévenir au mieux la perte de revenus.

Deuxièmement, le revenu universel ne doit pas être confondu avec le *revenu de participation* présenté par Atkinson. Celui-ci est en tous points similaire au revenu de base à l'exception de l'introduction d'une conditionnalité très large. L'idée qui commande cette proposition est d'éviter que quiconque vive du revenu de base sans rien faire, en ne profitant que de loisirs. De nombreuses conditions sont donc assorties au bénéfice du revenu : travailler, être en formation, s'occuper de proches ou encore faire du bénévolat. La liste des conditions est inévitablement assez arbitraire, et court le risque d'être trop restrictive : les formes de participation à la richesse sociale sont très diverses et difficilement évaluables (voir le quatrième point de la deuxième partie).

Enfin, le revenu universel est à distinguer de l'*impôt négatif*, consistant à prélever un impôt pour les individus au-dessus d'un certain seuil de revenus et à verser une allocation pour compléter les revenus en dessous de ce seuil. En termes de redistribution, ce dispositif, s'il est individualisé, peut être absolument identique à un revenu universel financé par un impôt sur le revenu. La principale différence vient du versement *ex ante* du revenu universel et *ex post* de l'impôt négatif : le revenu universel assure un socle de revenu diminuant l'incertitude des agents et prévenant les situations de chute de revenu brutale. L'impôt négatif n'intervient qu'en fin d'année fiscale (ou en fin de mois en cas de mensualisation de l'impôt), ce qui est moins efficace dans la lutte contre la pauvreté qu'un versement *ex ante* permettant aux plus pauvres de recevoir au début de chaque mois de quoi tenir. Malgré

tout, un impôt négatif serait bien plus simple à mettre en place qu'un revenu universel et nécessiterait des transferts bien moindres. Il en sera question à plusieurs reprises dans les développements ci-dessous.

Ces remarques préliminaires faites, il est possible de s'attaquer au cœur du sujet. L'étude qui suit propose un tour d'horizon du revenu universel envisagé dans un contexte contemporain et occidental : sont donc volontairement laissés de côté l'aspect historique du sujet et sa pertinence du point de vue des pays en développement. Elle s'articule en deux chapitres. Le premier examine les débats théoriques autour du revenu de base : les justifications partant des problématiques socio-économiques actuelles (I), les arguments plus philosophiques (II) et les controverses théoriques autour de ce dispositif (III). Le deuxième chapitre s'intéresse à la mise en place du revenu universel, par l'étude de sa faisabilité tant politique qu'économique (I), des effets ayant résulté des expérimentations du revenu de base dans le monde (II), des différentes propositions actuelles (III) et des mesures de protection sociale s'apparentant de près ou de loin à un revenu universel dans le contexte de la crise sanitaire (IV).

Bibliographie

Van Parijs, P. (2003), « L'allocation universelle : une idée simple et forte pour le XXI^e siècle », in Jean-Paul Fitoussi et Patrick Savidan (dir.) *Comprendre*, n° 4, « Les inégalités », Paris, PUF, octobre 2003, p. 155-200, trad. fr. par Solange Chavel.

PARTIE 1

Penser le revenu universel : justifications, débats et critiques

Le revenu universel comme instrument de politique publique face aux problématiques du XXI^e siècle

1. La question de la « fin du travail »

La destruction massive d'emplois résultant de l'automatisation du travail est l'argument le plus fréquemment avancé pour justifier la mise en place d'un revenu universel. Le progrès technologique et la robotisation provoqueraient des gains de productivité tels qu'ils permettraient de se dispenser de travail humain dans de nombreux secteurs, entraînant la nécessité de penser un nouveau mode de protection sociale indépendant de la participation au marché du travail et, plus largement, de réformer une organisation socio-économique dépassée. Ces allégations, formulées sur un ton souvent très alarmiste, ont notamment été développées par Carl Frey et Michael Osborne, économistes à l'université d'Oxford. Dans un livre publié en 2013, ils affirmaient que près de 47 % des emplois aux États-Unis (42 % en France) étaient menacés par l'automatisation.

Devant l'ampleur des conséquences annoncées (chômage de masse lié à une raréfaction du travail), de nombreuses propositions de création d'un revenu universel ont émergé. C'est le sens de la proposition de Benoît Hamon, candidat à l'élection présidentielle de 2017 qui prévoyait que son revenu universel soit financé par une taxe sur les robots. C'est ce même souci de lutter contre les effets de l'automatisation qui a conduit la Corée du Sud à expérimenter le versement d'un revenu inconditionnel trop faible

d'environ 190 euros par trimestre à 150 000 jeunes de 24 ans (*Youth Basic Income Program*), avant son éventuel déploiement à l'échelle du pays.

En outre, la fin du travail procéderait de l'essor du capitalisme cognitif, lorsqu'une part de la création de la valeur s'effectue en dehors de toute relation d'emploi. L'accumulation de données personnelles par les entreprises du numérique révèle l'importance de ce capital immatériel produit sans travail rémunéré : le revenu universel accompagnerait ce mouvement en rétribuant indirectement des activités productrices de valeur, aujourd'hui réalisées sans la moindre contrepartie. C'est pour ces raisons que plusieurs des grands dirigeants de la Silicon Valley, comme Elon Musk ou Marck Zuckerberg pour ne citer que les plus célèbres, se déclarent favorables au revenu universel. Convaincus que les innovations technologiques vont réduire le besoin de travail humain, ils redoutent dans le même temps les conséquences politiques qui pourraient en résulter – et dont ils pourraient être victimes.

La « fin du travail » est-elle pour demain ? Les pronostics de Frey et Osborne ont depuis été fortement nuancés. Par exemple, des économistes allemands se sont intéressés à la question en s'attachant aux tâches automatisables plutôt qu'aux emplois. Cette analyse plus fine, dont les résultats ont été publiés en 2016, montre que « seuls » 9 % des emplois seraient menacés par l'automatisation en France. Deux autres études, l'une de la DARES, l'autre de France Stratégie, corroborent ces résultats en évaluant respectivement à 10 % et 15 % le volume d'emplois menacés. Chiffres non négligeables certes, mais loin de valider les thèses de fin du travail. En outre, ces théories ignorent ou négligent les créations d'emplois entraînées par l'automatisation et qui compensent, au moins dans une certaine mesure, les destructions. Elles mettent également de côté les évolutions des métiers susceptibles de les préserver d'une automatisation. Elles occultent enfin la dimension sociétale et comportementale des agents. Au terme d'une estimation effectuée par un institut allemand de recherche sur le marché du travail et l'emploi, la robotisation n'aurait pas augmenté le chômage en Allemagne, les syndicats privilégiant des baisses de salaire à une baisse

de l'emploi. Globalement, les chercheurs semblent s'accorder pour reconnaître que le risque d'un remplacement massif et définitif des emplois humains par les robots est extrêmement faible : le cerveau humain conserve des avantages déterminants s'agissant de la flexibilité, de la créativité, de l'adaptabilité et des interactions sociales, pour reprendre une liste fixée par David Autor, économiste au MIT.

Comme le résume Julia Cagé, « autant on ne voit pas du tout la fin du travail dans les données, autant on voit que les carrières sont de moins en moins linéaires et de plus en plus précaires ». L'argument de la fin du travail du fait de la robotisation, s'il est le plus intuitif, est donc loin d'être une défense solide du revenu universel. En revanche, la précarisation grandissante, la pauvreté au travail et les l'incapacité du système de protection sociale actuel à y faire face justifieraient l'instauration d'un revenu universel.

Bibliographie

- Arntz M., Gregory T. et Zierahn U. (2016), « The Risk of Automation for jobs in OECD Countries : A Comparative Analysis », OECD Social, Employment and Migration, Working Papers, n° 189.
- Autor, D. H. (2015), « Why Are There Still So Many Jobs ? The History and Future of Workplace Automation », Journal of economic perspectives, volume 29, n° 3 -2015.
- Cagé J. (2018), « Le revenu universel comme réforme réaliste de la protection sociale », publié dans *Pour ou contre le revenu universel ?*, G. Allègre, P. Van Parijs.
- COE (2017), « Automatisation, numérisation et emploi ».
- Dauth W., Findeisen S., Südekum J., Wößner N. (2017), « German Robots – The Impact of Industrial Robots on Workers », Institute for Employment Research, IAB-Discussion Paper.
- Frey C.B., Osborne M. (2013), « The future of employment : how susceptible are jobs to computerisation ? » Publications Oxford Martin School.
- Le Ru N. (2016), « L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore » - Note d'analyse n° 49 - France Stratégie.
- Roland Berger Strategy Consultants (2014), « Les classes moyennes face à la transformation digitale. Comment anticiper ? Comment accompagner ? ».

2. Précarisation, ubérisation et pauvreté au travail

Le revenu universel est ainsi promu comme une forme complémentaire ou alternative de protection sociale pour remédier à la précarisation des carrières – notamment l'« ubérisation » du travail qui occupe une place importante dans les débats. La flexibilisation permise par les plateformes numériques va de pair avec une fragilisation des emplois : rémunérations inférieures de 20 % à celle des salariés (note du BIT, 2016) ; périodes d'inactivité fréquentes ; travail de nuit récurrent ; conditions de travail souvent dégradées ; protection sociale inadéquate...

En garantissant une rémunération minimale, le revenu universel contribuerait à lutter contre la grande pauvreté et l'incertitude associées à ces formes de travail ultra-flexibles et ce, même si le salariat reste dominant. Le revenu universel est également pensé comme un instrument libérateur : un « pouvoir de dire non », d'après une expression du philosophe Karl Widerquist, les travailleurs ainsi sécurisés ayant la possibilité de refuser un poste considéré comme dégradant, mal rémunéré ou trop instable.

Toutefois, le revenu universel s'avère insuffisant pour répondre à toutes ces problématiques. Il occulte notamment le fait que la précarisation de l'emploi ne se traduit pas seulement par des revenus plus incertains, mais également par des conditions de travail plus difficiles et une faible protection sociale. L'incertitude n'est pas seulement d'ordre financier : les individus ont un besoin de sécurité et de stabilité qui ne se dissout pas dans la rémunération. Le revenu universel peut certes aider ces travailleurs, mais il n'est en aucun cas une solution miracle face aux évolutions du marché du travail.

Notons enfin que le revenu universel n'est pas une mesure calibrée spécialement pour le marché du travail. Il ne fait que compenser les conséquences de la précarisation sur le niveau de vie en octroyant une allocation minimale inconditionnelle, et n'est donc pas particulièrement adapté à l'encadrement des nouvelles formes de travail évoquées

ci-dessus. Son seul résultat serait éventuellement de rééquilibrer les rapports de forces, donc de laisser *in fine* le marché gérer lui-même la question de l'existence des jobs peu qualifiés après redistribution du pouvoir. C'est pourquoi certains auteurs privilégient d'autres instruments pour appréhender la problématique dans son ensemble : le récent rapport d'Olivier Blanchard et Jean Tirole propose de combiner un faible salaire minimum et un impôt sur le revenu négatif. Fixer un salaire minimum à un montant bas accroîtrait les opportunités d'emploi à faible productivité sans pour autant léser les travailleurs, puisque l'impôt négatif compléterait leurs très bas revenus jusqu'à atteindre un minimum décent. Cet impôt négatif prendrait la forme de la prime d'activité actuelle et ne toucherait que les actifs faiblement rémunérés qui en feraient la demande. Ce dispositif s'apparente donc davantage à une prestation sociale, avec les obstacles associés et que le revenu universel vise à lever (non-recours, stigmatisation, complexité administrative...).

Bibliographie

- BIT (2016), « L'emploi atypique dans le monde : identifier les défis, ouvrir des perspectives ».
- Widerquist K. (2013), *Independence, Propertylessness, and Basic Income, A Theory of Freedom as the Power to Say No*, Palgrave Macmillan US, Exploring the Basic Income Guarantee.

3. Les crises de l'État-providence

a. Crise d'efficacité

Les dispositifs de lutte contre la pauvreté sont aujourd'hui relativement inefficaces et ne touchent que partiellement le public concerné : les taux de non-recours aux aides sociales sont très élevés, avec plus de 30 % pour le revenu de solidarité active (RSA) et environ 27 % pour la prime

d'activité selon des sources récentes (Secours catholique). Les raisons du non-recours sont nombreuses : méconnaissance de l'existence ou des modalités d'octroi des prestations (notamment en raison de la complexité du système) ; refus d'être aidé par souci de dignité ; caractère décourageant des démarches administratives ; désaccord avec les politiques publiques...

Il est en outre reproché à ces politiques de créer des trappes à pauvreté et à inactivité. Le rapport du Sénat sur le revenu universel évoque ainsi « l'enchevêtrement de dispositifs, la complexité des règles de calcul, l'existence de droits connexes et les frais liés à la reprise d'activité (transport, garde d'enfants) », raisons auxquelles on peut ajouter les délais d'obtention des aides sociales, en cas d'embauche en emploi précaire. Remarquons que la seule perspective de perdre ces aides peut dissuader les agents de travailler, quand bien même lesdites aides seraient calibrées pour, au contraire, inviter à la reprise d'activité. Un revenu universel serait non une invitation à la paresse, comme on l'entend souvent, mais un système plus efficace que celui consistant à délivrer des prestations sous conditions et dégressives avec le revenu. Simplifier les démarches administratives et rendre le système plus lisible seraient au contraire le meilleur moyen de limiter les trappes à pauvreté ou à inactivité.

Les femmes seraient particulièrement victimes de ces trappes, car nombre de dispositifs d'aide sociale prennent en compte les ressources du foyer et non du seul individu. Cette distribution des allocations peut favoriser la fraude et dissuader la cohabitation. Le revenu universel, individuel, favoriserait l'installation commune de personnes aujourd'hui incitées à rester seules et les économies d'échelle.

Enfin, ces aides peuvent être stigmatisantes pour le public qui en bénéficie : au sentiment d'humiliation d'être aidé s'ajoute le contrôle administratif assez lourd et la suspicion permanente de profiter du système social, que ce soit à travers le regard d'autrui ou dans les discours politiques.

Le revenu universel serait efficace pour remédier à nombre d'impasses du dispositif actuel. L'inconditionnalité résout le problème du

non-recours et évite aussi le caractère intrusif dénoncé notamment pour le RSA. L'universalité réduit fortement la stigmatisation puisqu'il n'y a plus la notion d'aide ni d'assistance dans la lutte contre la pauvreté. La simplification du système de protection sociale permettrait aux agents d'anticiper plus facilement leurs revenus. Les trappes à inactivité et à pauvreté seraient supprimées, puisque le montant du revenu universel ne dépendrait plus du revenu ou de l'emploi. Enfin, l'individualisation du revenu éviterait les effets désincitatifs pour l'activité simultanée au sein d'un ménage.

Bibliographie

- Domingo P., Pucci M. (2011), Rapport final, Comité national d'évaluation du RSA.
- Gonzalez L., Nauze-Fichet E. (2011), « Le non-recours aux prestations sociales », Dossiers de la DREES.
- ODENORE & Secours Catholique (2021), « Non-recours : une dette sociale qui nous oblige ».
- Warin P. (2016), *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Libres cours – politique ».

b. Crise de légitimité

L'État-providence traverse également une crise de légitimité en plus de la crise d'efficacité évoquée plus haut : le consentement à l'impôt est de plus en plus faible et les mécanismes de prélèvement et de redistribution font l'objet d'une défiance croissante. Les impôts sont jugés trop élevés, insuffisamment redistributifs et mal utilisés. Or le revenu universel va généralement de pair avec une profonde réforme fiscale en raison de son coût brut très élevé. Notamment dans sa version libérale, il a entre autres pour ambition d'améliorer et de rendre plus transparents, sinon plus justes, le système fiscal et le système de protection sociale. La simplification résultant de la mise en place d'un revenu universel devrait donc, selon ses défenseurs, non seulement améliorer l'efficacité de la lutte contre la pauvreté, mais également contribuer à accroître

la légitimité de ces programmes. En d'autres termes, l'un des enjeux majeurs de la version libérale du revenu de base est la simplification administrative, dans un souci d'économie des coûts de gestion et de clarification des dispositifs afin d'obtenir une plus grande acceptabilité. C'est pourquoi les projets de refonte du système fiscal en vue de financer un revenu universel proposent fréquemment la création d'un impôt sur le revenu de type *flat tax* (à taux fixe quelles que soient les ressources individuelles) se substituant au grand nombre d'impôts existants. À titre d'exemple, la proposition du LIBER (une des principales propositions de revenu universel en France) propose un taux d'imposition sur le revenu des individus de 23 % en remplacement de l'impôt sur le revenu, de la contribution sociale généralisée (CSG), des cotisations sociales non contributives, des taxes sur les salaires et de l'impôt sur les sociétés. L'idée est d'avoir un système fiscal où tout le monde contribue en fonction de ses moyens dès le premier euro gagné ; cette égalité de traitement conduirait à une meilleure acceptabilité du système fiscal.

La simplification administrative attachée au revenu universel permettrait de réaliser des économies sur les coûts de gestion. Cet argument récurrent mérite d'être nuancé – lesdites économies sont d'ailleurs rarement chiffrées – car l'universalité effective génère des coûts : verser un revenu mensuel aux sans-abris (30 000 en France) ou aux personnes dépourvues de compte bancaire (500 000 personnes), par exemple, constitue un véritable défi dont les coûts administratifs ne doivent pas être négligés. De plus, un revenu universel remplacerait rarement toutes les aides existantes : les contrôles et coûts de gestion pourraient être réduits, mais seraient loin d'être supprimés.

Bibliographie

- Basquiat M. de, Kœnig G. (2014), *Liber, un revenu de liberté pour tous*, L'Onde. Génération libre.
- Stirton L., De Wispelaere J. (2011), « The Administrative Efficiency of Basic Income », *Policy and Politics* 39 (1) : p. 115–132.

4. La crise écologique

Le revenu universel est une proposition fréquemment portée par les partis dits « verts ». En Suisse, le parti écologiste fut la seule formation politique ayant une représentation parlementaire à se prononcer en faveur du « oui » lors du référendum de 2016 portant sur l'instauration du revenu de base. En France, des personnalités telles que José Bové, Daniel Cohn-Bendit, Eva Joly se sont prononcées en faveur du revenu universel et plus récemment Yannick Jadot ou Sandrine Rousseau. Le revenu universel fait partie de la palette des outils visant à combattre la crise écologique. La principale raison tient à la décorrélation entre les revenus et le travail qu'il opère : il n'est plus nécessaire de travailler pour obtenir un revenu ou bénéficier d'une forme de protection sociale. Ainsi, le revenu universel viendrait nuancer une vision très productiviste de l'économie et accompagner l'évolution vers une société post-productiviste en prenant le contre-pied des paradigmes traditionnels : dissocier « lutte contre le chômage » et « croissance », « protection sociale » et « travail » pour réduire la pression sur l'impératif d'occuper un emploi. Le revenu universel serait l'outil de déploiement d'un modèle à croissance nulle, voire d'un modèle « décroissant », réduisant la nécessité de produire toujours davantage pour espérer résoudre la pauvreté et le chômage de masse et favorisant l'émergence d'un monde plus respectueux de l'environnement.

Cette déconnexion entre revenu et travail pourrait également impulser une nouvelle vision de la société moins centrée sur le travail. On se situe plutôt ici sur le terrain des valeurs : en allouant aux individus davantage de temps à accorder à des activités d'intérêt général, au soin des enfants et des aîeux, etc., le revenu universel viendrait réduire le caractère central du travail. Travailler ne serait plus un impératif social (il ne serait plus mal vu de ne pas travailler), accélérant l'affaiblissement d'un mode de pensée trop consumériste. Cet argument présuppose néanmoins que le revenu universel permette de lutter efficacement contre la pauvreté et les conséquences néfastes du chômage :

il dépend donc du montant de l'allocation et d'une efficacité difficile à anticiper avec certitude.

D'autres arguments sont parfois avancés. Le revenu universel, envisagé comme un complément de ressources, permettrait aux consommateurs d'acheter des produits plus éthiques, les agriculteurs de produire dans des conditions plus respectueuses de l'environnement, etc. Il est d'ailleurs parfois proposé de limiter l'usage du revenu universel à l'achat de biens « propres », ou de le verser sous forme de monnaie locale, ceci afin de limiter l'empreinte carbone de la consommation. La nature du dispositif change puisqu'il ne serait pas possible de le consommer librement. La lutte contre le changement climatique passe aussi par le choix des modalités de financement de l'outil : le Mouvement Français pour un Revenu de Base propose ainsi un financement grâce à une taxe carbone.

Bibliographie

- Andersson J.O. (2009), « Basic income from an ecological perspective ». *Basic Income Studies* 4 (2) : p. 1-8.
- Fitzpatrick T. (2013), « Ecologism and basic income ». In : Widerquist K, Noguera JA, Vanderborght Y, De Wispelaere J (eds), *Basic income : an anthology of contemporary research*. Blackwell Publishing, New York, p. 263-267.
- MacNeill T. (2019), « Universal Basic Income and the Natural Environment : Theory and Policy », *Basic Income Studies* 14 (1).
- Summers, L. (2014), « Reflections on the new secular stagnation hypothesis », in Teulings C. et Baldwin R. (dir.), *Secular Stagnation. Facts, Causes and Cures*, CEPR Press, Londres, p. 27-38.

5. Les inégalités de genre

Considéré comme un facteur de liberté, le revenu de base entraînerait des conséquences importantes sur le plan sociétal, notamment sur la question de l'égalité entre hommes et femmes. Plusieurs des revendications féministes relèvent d'ailleurs d'une approche libérale :

libertés de travailler, de disposer de son corps ; indépendance... Un revenu de base satisferait un certain nombre de ces revendications.

Le caractère individuel du revenu universel est probablement celui qui retient le plus l'attention des mouvements féministes. Abandonnant la logique de « foyer » commandant les politiques fiscales et de redistribution au profit d'une logique individuelle, il favoriserait l'indépendance des femmes, leur permettant notamment de quitter le domicile sans crainte d'être financièrement exposées. Autre argument : le choix du foyer comme base d'imposition conduirait à dissuader les femmes de travailler. Bien qu'elles gagnent un revenu en moyenne inférieur à celui de leur conjoint, elles supportent un taux d'imposition important, car calculé sur les revenus du foyer fiscal. Le revenu universel va de pair avec un impôt sur le revenu individualisé, plus incitatif au travail. Tout cela viendrait donc rééquilibrer les rapports de pouvoir entre les genres : les femmes auraient le choix de rester ou de partir, de travailler ou de ne pas travailler. Notons qu'une telle fiscalité individuelle liée à un versement individuel du revenu conduirait à un partage plus équitable des ressources entre les genres : du fait des inégalités salariales, les hommes contribueraient en moyenne davantage au financement du revenu de base et les femmes en bénéficieraient davantage (à condition que le mode de financement retenu soit la taxation des revenus des personnes physiques, ce qui est généralement le cas dans les propositions avancées).

Le revenu de base viendrait également accompagner les transformations des configurations familiales pour lutter plus efficacement contre la pauvreté, notamment celle des familles monoparentales, en général composées d'une mère et de ses enfants. Les mères isolées peinent à entrer sur le marché du travail. Un revenu de base permettant de payer la garde des enfants faciliterait leur activité professionnelle. Plus généralement, la déconnexion de la protection sociale et du travail qu'opère l'allocation inconditionnelle augmenterait le niveau de protection des femmes qui en sont aujourd'hui en partie exclues. Le revenu universel permettrait de réduire de manière significative la prostitution : si l'on s'en

tient aux résultats d'une étude consacrée au sujet, 92 % des prostituées cesseraient leur activité si elles pouvaient disposer d'autres ressources.

Enfin, les partisans du revenu de base souhaitent récompenser une forme plus large de travail que le simple travail salarié pour parvenir à un partage des tâches plus égalitaire. Le travail domestique serait ainsi reconnu à sa juste valeur par le versement d'un revenu. Il s'agit là de reconnaître un travail invisible et non marchand, de fait souvent féminin, pour le placer sur le même plan que le travail exercé dans une relation d'emploi. Cette considération équivalente donnerait une liberté de choisir de travailler ou non, sans jugement de valeur. Dans le prolongement de cet argument, il est avancé qu'un revenu de base permettrait de généraliser le temps partiel féminin et masculin : le partage des tâches domestiques serait plus équilibré si le coût d'opportunité de rester à domicile était moindre pour les hommes comme pour les femmes.

Bibliographie

- Cantillon S., McLean C. (2016), « Basic income guarantee : the gender impact within households », *J Sociol Soc Welf* 43 (3) : p. 97-120.
- Farley M., Baral I., Kiremire M. and Sezgin U. (1998), « Prostitution in Five Countries : Violence and Post-Traumatic Stress Disorder (South Africa, Thailand, Turkey, USA, Zambia) » *Feminism & Psychology*, Volume 8 (4) : p. 405-426.
- McKay A. (2001), « Rethinking work and income maintenance policy : promoting gender equality through a citizens' basic income », *Fem Econ* 7 (1) : p. 97-118.
- Zelleke A. (2011) « Feminist political theory and the argument for an unconditional basic income », *Policy Polit* 39 (1) : p. 27-42.

6. La crise démocratique et la fracture sociale

La dernière grande problématique actuelle pour laquelle le revenu universel apparaît comme une solution est la crise des sociétés démocratiques.

L'abstention et le désaveu du monde politique augmentent sans cesse tandis que la fracture sociale s'accroît : le discours contre les « assistés », d'une part, la défiance envers les plus riches, d'autre part, contribuent à polariser la société et dégrader la confiance. Comment le revenu de base pourrait-il contribuer à apporter une réponse à cette situation ?

En créant un socle minimal de revenus, le revenu universel aurait un double effet. Tout d'abord, il allégerait la contrainte économique pesant sur les individus, ce qui diminuerait l'investissement personnel dans la sphère économique au profit de l'engagement politique (sur les plages de temps ainsi libérées). Ce raisonnement ne vaut que si le montant de l'allocation est suffisamment élevé. Second effet : on peut s'attendre ensuite à ce que la liberté accordée par le revenu inconditionnel permette aux agents de participer à la vie politique sans se soucier de leur situation personnelle. La certitude de pouvoir s'appuyer sur un socle économique autoriserait les individus à réfléchir politiquement de façon plus indépendante, sans être dominé, ni sous l'emprise économique de quiconque, d'une part, en mettant leur situation personnelle de côté, d'autre part. En d'autres termes, le revenu universel garantirait l'autonomie nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie par l'augmentation du niveau de sécurité économique. La liberté de choix politique dépendrait de ce socle de revenus, ce qui explique les appellations « revenu de citoyenneté » ou « revenu citoyen » parfois utilisées pour désigner le revenu de base.

La fracture sociale serait aussi réduite, puisque la stigmatisation liée aux aides sociales diminuerait. En fait, comme on le verra dans la partie suivante, le revenu universel est davantage guidé par des impératifs de justice que par des impératifs de charité. La participation de chacun à la richesse sociale serait également reconnue et les situations de domination liées au versement d'aides conditionnelles seraient plus rares. Tout ceci favoriserait l'émergence d'une société où la confiance entre citoyens serait plus importante. Loin du discours sur les « assistés » profitant injustement de la protection sociale, le revenu universel viendrait rétribuer la participation de chacun ou redistribuer un héritage commun.

Autre argument développé par Alain Caillé : la confiance naît de l'inconditionnalité. Dans cette optique, les aides conditionnelles sont accordées avec l'idée sous-jacente que les plus pauvres doivent la mériter ou n'en sont pas dignes sans contrepartie, témoignant d'une forme de défiance à l'égard des plus démunis. À l'inverse, un revenu donné sans condition nourrit la confiance. C'est une forme de don qui s'accompagne en principe d'un contre-don, certes non explicitement sollicité, mais induit par la relation créée exempte de subordination. Dans la lignée de Marcel Mauss, Alain Caillé souligne que l'existence du contre-don, bien que non explicitement demandé, est inhérente à la logique même d'un don. Le don n'est pas gratuit, il est ici une manifestation de confiance qui ne peut se maintenir que si une contrepartie est offerte. Le sociologue parle « d'inconditionnalité conditionnelle » : le revenu universel doit être versé avec le risque que rien ne soit rendu, que les personnes en profitent pour ne rien faire. Mais cette démonstration de confiance s'accompagne d'une attente implicite. Le don oblige, sous peine de briser la relation de confiance mutuelle engagée : il est impossible de créer de la confiance avec des aides conditionnelles tout comme il est impossible de conserver la confiance sans un échange de dons. C'est pourquoi les partisans du revenu universel ne redoutent pas l'émergence d'une société d'oisifs qui ne se soucieraient que de leurs intérêts personnels. Ils font le pari que la mécanique don / contre don, inhérente à un revenu universel inconditionnel, conduira la majorité des individus à rendre à la société ce qu'elle leur sert gracieusement. L'universalité et l'inconditionnalité sont coûteux, mais seraient le prix à payer pour l'intégration réelle de chacun dans une société de confiance.

Bibliographie

- Caillé A. (1996), « De l'idée d'inconditionnalité conditionnelle », Publié dans la Revue du M.A.U.S.S., 1^{er} semestre 1996.
- Pettit P. (2008), « A republican right to basic income ? », Basic Income Studies 2 (2) : p. 1-8.

Les justifications théoriques du revenu universel

1. Thomas Paine et la rente foncière

Les arguments philosophiques en faveur d'un revenu universel procèdent souvent de la même logique : certains individus profitent d'une rente dont devrait légitimement bénéficier la société dans son entier et qui doit donc lui être redistribuée sous forme de revenu inconditionnel. Ce mécanisme central apparaît de façon récurrente dans de nombreuses justifications. La première justification notoire du revenu universel est ainsi attribuée à Thomas Paine dans un opuscule intitulé « La justice agraire ». L'idée en est assez simple et permet de bien comprendre le mécanisme de redistribution des rentes utilisé ensuite par d'autres philosophes.

Paine commence par distinguer « état de civilisation » et « état primitif ». Dans l'état primitif, la propriété privée n'existait pas ; la terre, en particulier appartenait à tout le monde. Chacun disposait d'une forme de propriété non privée. Second point, le travail donne droit à la propriété : on est propriétaire du fruit de son travail. La valeur de la terre travaillée est partagée entre la valeur du travail, très importante, et la valeur de la terre, beaucoup plus faible. Mais l'impossibilité pratique de séparer les deux valeurs a conduit à l'appropriation de la terre par le cultivateur, bien que la terre cultivée ne soit pas le résultat de son seul travail. Les deux points entrent en conflit : la propriété de la terre est commune, mais son travail a pour conséquence une appropriation privée. Le cultivateur acquiert donc une rente foncière qu'il doit à la

société dans son ensemble lorsqu'il travaille une terre qui appartient à tous et dont il exploite seul les bénéficiaires.

Le développement de la civilisation s'est accompagné d'une privation des terres. Paine étend son raisonnement aux autres biens. La propriété privée autre que celle des terres est le fait de la société. Pour le dire avec une formule du texte : « personne n'est propriétaire ni riche seul sur une île ». La société crée donc à la fois la propriété privée et les notions de pauvreté comme de richesse. Ce que montre finalement Paine, c'est que toute propriété présuppose une dette envers la société qu'il convient de rembourser par le versement d'un revenu inconditionnel à tous. Il envisage donc une taxe sur l'héritage pour financer le versement d'une somme forfaitaire aux personnes de 21 ans et plus, et d'un revenu annuel à celles qui sont âgées de plus de 50 ans de façon à compenser cette privation induite par l'établissement d'une civilisation. Une telle proposition se place entre une dotation de base et un revenu universel, mais les modalités importent peu : l'essentiel est que chacun ait droit à un revenu inconditionnel, que celui-ci soit versé en une fois ou non.

Paine se place sur le terrain de la justice : son revenu universel est justifié par des principes de justice et non des fins économiques ou sociales. Il espère améliorer le sort des pauvres, uniquement parce que celui-ci est injuste, non par charité.

Bibliographie

Paine T. (1797), « La justice agraire opposée à la loi et monopole agraire, ou plan d'amélioration du sort des hommes », *Tracés. Revue de Sciences humaines* 33, 2017.

2. Van Parijs et les surfers de Malibu

L'article phare de Van Parijs « Why Surfers should be fed » constitue la justification philosophique de référence sur le revenu universel.

Pour cet auteur, le revenu universel permet de redistribuer à tous une rente que la société n'accorde qu'à certains. Son raisonnement est donc proche de celui de Paine à la différence près que chez Van Parijs, la rente est le fait de détenir un emploi.

Schématiquement, Van Parijs fait le constat d'un chômage incompressible. Il s'appuie sur différentes théories économiques qui justifient l'existence inévitable d'un chômage involontaire : deux modèles sont évoqués, celui des *insiders-outsiders* et celui du salaire d'efficience. Ces deux modèles reposent sur l'idée que les travailleurs bénéficient d'un salaire plus élevé que celui obtenu en concurrence pure et parfaite. Pour financer ce salaire plus élevé, les employeurs réduisent le nombre de postes disponibles, provoquant ce chômage involontaire. Par conséquent, même en cas de suppression d'absolument tout ce qui peut favoriser ou est suspecté de favoriser le chômage involontaire (notamment SMIC et syndicats), celui-ci ne disparaîtrait pas. Même si tous les agents avaient les mêmes talents et étaient dotés d'une motivation exceptionnelle, il existerait donc des chômeurs involontaires. Il n'y a pas d'emploi désirable pour tous. En conséquence, certaines personnes disposent d'un emploi désirable obtenu par chance, au détriment d'autres individus. Les premières disposent donc d'une ressource supplémentaire (la rente d'emploi) relativement aux chômeurs involontaires. Or Van Parijs a pour objectif de maximiser la liberté réelle des personnes les plus défavorisées (et non pas seulement la liberté de droit) : il adopte une position dite réal-libertarienne et s'inscrit dans la filiation de John Rawls, notamment en attachant une importance plus grande à la situation des plus défavorisés (principe du maximin).

Son approche de la justice consiste à donner à chaque individu les moyens de poursuivre sa propre conception de la « vie bonne ». Pour ce faire, il est admis que chacun dispose de deux types de ressources : les ressources internes et externes. Les premières sont propres à l'individu : le talent, la motivation, la santé physique... Les secondes visent les facteurs extérieurs que chacun peut de mener mobiliser pour mener à bien sa conception de la vie bonne : richesse ou technologie

par exemple. L'apport de Van Parijs consiste à identifier un troisième type de ressource : l'emploi. En effet, quand bien même chacun serait également doté en ressources internes et externes, la détention d'un emploi n'étant pas accessible à tous, un déséquilibre se crée, chaque personne n'étant pas également dotée pour mener sa conception de la vie bonne. Il convient donc de taxer les revenus pour indemniser les chômeurs privés de cette ressource sans raison valable. D'où le versement d'un revenu inconditionnel pour tous, afin de redistribuer les rentes d'emploi. Pourquoi dès lors ne pas indemniser uniquement les chômeurs cherchant activement un emploi, au lieu de verser un revenu inconditionnel ? Van Parijs, qui est un réal-libertarien, ne souhaite pas privilégier une conception de la vie bonne plutôt qu'une autre. Chacun doit être libre d'en poursuivre sa propre conception. Si des individus décident de ne pas travailler, ils sont dans leur droit : personne ne doit être pénalisé ou privilégié pour ses préférences personnelles.

On pourrait objecter qu'une politique permettant d'atteindre le plein-emploi supprimerait ces rentes¹. Dans l'approche de Van Parijs, ce n'est pas le cas car la rente n'est pas rigoureusement la détention d'un emploi, mais la détention d'un emploi désirable. Cette notion d'emploi désirable n'est pas totalement subjective : elle désigne simplement l'emploi que des personnes disposant des compétences nécessaires souhaiteraient exercer pour une raison ou pour une autre (notamment pour obtenir un meilleur salaire, de meilleures conditions de travail, une plus grande proximité géographique...) sans pouvoir le faire en raison d'un trop grand nombre de candidats à ces postes. En d'autres termes, un emploi désirable est un emploi pour lequel il y a plus de candidats que de postes. L'argumentation de Van Parijs ne tient donc pas simplement à l'existence d'un taux de chômage involontaire élevé : son argumentaire tient même en situation de plein-emploi.

1. Sachant que le plein-emploi ne signifie pas l'absence de chômage : il subsiste un chômage dit frictionnel s'expliquant par l'existence d'un délai minimal pour trouver un emploi, ne serait-ce que pour dénicher l'offre et effectuer les démarches pour l'obtenir ; mais il s'agit là de chômage de très court terme, qui ne constitue pas un problème puisqu'il est inévitable.

Le détail de l'article est complexe et répond à de nombreuses objections qu'il n'est pas possible d'exposer ici, portant notamment sur l'avenir du revenu universel en cas de plein-emploi. Retenons qu'un revenu universel est justifié par la présence de rentes d'emploi : il faut redistribuer ces rentes, donc taxer les rentes d'emploi pour les reverser à chacun, et cela s'opère très logiquement grâce à un impôt sur le revenu. Cette taxe doit être d'un montant le plus élevé possible : ainsi chacun dispose d'un revenu inconditionnel garanti l'autorisant à mener sa « vie bonne » selon la définition qu'il en retient. Le revenu universel est un instrument de justice sociale ; son caractère non ciblé (universel et inconditionnel) garantit un maximum de liberté réelle pour les individus.

Bibliographie

- Gamel C. (2004), « Comment financer l'allocation universelle », De Boeck Supérieur | « Recherches économiques de Louvain » 2004.3 Volume 70, p. 287-314.
- Van Parijs P. (1991), « Why Surfers Should be Fed : The Liberal Case for an Unconditional Basic Income », *Philosophy & Public Affairs*, Volume 20, N° 2 p. 101-131.

3. Le revenu universel comme partage d'un capital commun

La redistribution des ressources de ceux qui bénéficient d'une rente injustifiée au profit des autres se décline sous de multiples variantes. On retrouve souvent l'idée que les richesses d'un individu dépendent dans une large mesure de la société et, partant, qu'il serait juste que l'ensemble de la collectivité en bénéficie. L'idée est résumée ainsi par l'homme d'affaires Warren Buffett : « Je pense que la société est responsable d'un pourcentage significatif de ce que j'ai gagné. Plantez-moi au

milieu du Bangladesh, du Pérou ou d'ailleurs, et vous verrez ce qu'est réellement capable de produire mon talent dès lors qu'il lui faut s'exercer sur le mauvais type de sol. Dans trente ans, je serai encore en train de lutter. Il se trouve que j'exerce dans un système de marchés qui a la particularité de récompenser de manière disproportionnée ce que je fais très bien. » Dès lors, si la richesse individuelle est largement due à la société avec tout ce qu'elle implique notamment en termes de possibilités de formation, de technologies ou encore d'organisation économique, il devient juste de prélever une part de cette richesse pour la redistribuer à chacun sous la forme d'un revenu universel. C'est ce type de justification qu'avancent notamment Yoland Bresson, économiste français, ou James Meade, prix Nobel d'économie. La productivité des individus dépend largement d'un héritage commun légué par les générations successives. La technologie, les connaissances, les techniques sont un patrimoine commun essentiel dans la rémunération des individus. Celle-ci dépend pour une partie de leur productivité propre, et pour une autre d'un héritage commun ; dès lors, un revenu universel est légitime en tant qu'il contribue à redistribuer à chacun cet héritage appartenant à tous et accaparé par ceux gagnant le mieux leur vie.

On remarquera que le mécanisme de cette justification est similaire à l'argument de Paine : la valeur de la terre amalgamait valeur du travail personnel et valeur du sol, tandis qu'ici la valeur du travail fourni mélange l'effort personnel et l'utilisation d'un patrimoine commun permettant cet effort personnel (formation, technologie, système d'organisation économique). Dans les deux cas, on n'en retient qu'une dont la création est attribuée à l'individu seul : produits de la terre ou produit du travail. Un revenu universel vient corriger ce déséquilibre en prélevant sur le produit final une part de richesse pour la redistribuer à la société.

Bibliographie

Bresson, Y. (1996), « Le revenu d'existence : réponse aux objections », Publié dans la Revue du M.A.U.S.S., 1er semestre 1996.

4. L'interdépendance sociale

Une autre justification avancée par le philosophe Mark Hunyadi part du constat de l'interdépendance des individus, faisant obstacle à l'évaluation de la participation d'un individu à la création de richesses, celle-ci résultant de l'action d'une multitude de personnes non prises en compte dans le processus de création de la valeur. La reconnaissance de cette participation « invisible » se fait très simplement par un revenu de base : s'il est impossible de déterminer dans quelle mesure un individu a créé de la richesse et à quel point la richesse des uns dépend de l'action des autres, alors le plus simple est de verser la même somme à tous au titre de cette participation.

Explicitons ce résumé assez abstrait : tout d'abord, Mark Hunyadi montre qu'il existe un biais « travailliste » dans notre façon de penser la coopération sociale. L'allocation de ressources conditionnelles, souvent liées au travail, s'inscrit dans cette logique : ne sont aidés que ceux qui font des efforts, qui collaborent au système économique. Coopérer, ce serait donc travailler. Le philosophe conteste cette vision de la coopération sociale pour mettre en évidence une participation beaucoup plus large conduisant à une interdépendance. Il reprend ainsi l'exemple du surfeur de Malibu accusé de parasitisme : celui-ci peut stimuler le tourisme, encourager les « loisirs écologiques », laisser libre un emploi, promouvoir un autre mode de vie moins productiviste, embellir le paysage... Il ne peut être qualifié de parasite que si l'on considère sa situation avec un biais travailliste, en jugeant inutiles tous ceux ne travaillant pas dans le cadre d'une relation d'emploi classique. Hunyadi montre au contraire que le surfeur a une grande utilité sociale. En poussant le raisonnement jusqu'à son terme, on arrive à l'idée d'interdépendance : « chacune de nos actions individuelles est le fruit d'une foule d'actions humaines accumulées ». Sans les autres, nous serions tout à fait incapables de faire quoi que ce soit : il est impossible de déterminer la valeur sociale des individus et de leurs actions. Tout le

monde participe à la société, même sans travailler dans le cadre d'une relation d'emploi. La richesse de chacun dépend de tout un « système juridique, institutionnel, économique, réglementaire, social » auquel chacun participe, ne serait-ce qu'en ne le contestant pas, en le cautionnant et en le légitimant ainsi. Un revenu universel a du sens puisqu'il vient rétribuer une participation à la société impossible à quantifier et à rétribuer autrement. Vouloir soumettre des allocations à une condition, c'est ne pas voir que chacun participe d'ores et déjà à la société et mérite d'être pris en charge et intégré du fait de l'interdépendance.

Bibliographie

Hunyadi, M. (2015), « Une autre idée de la coopération : la philosophie sociale de l'allocation universelle », *A contrario* 2015.1 (n° 21).

5. Les justifications libertariennes

Le revenu universel a des modalités d'application si diverses que des personnalités de tous bords politiques s'y sont intéressées et ont pu le soutenir. Pour le point de vue libertarien, nous emprunterons des arguments tirés d'articles de Matt Zwolinski. Le premier type d'argument est conséquentialiste : le philosophe montre simplement que le revenu universel serait meilleur que l'État-providence actuel d'un point de vue libertarien. Un revenu universel est une mesure *a priori* très simple : en diminuant la bureaucratie (dont le poids est dénoncé par les libertariens), il limiterait les coûts de gestion. Ensuite, ce revenu est le même pour tous, ce qui dispense l'État de toute mesure de contrôle. La simplicité du revenu universel le rend également moins manipulable par les partis politiques : il ne peut pas aisément être instrumentalisé pour servir des fins politiques. En laissant les individus libres d'agir comme ils l'entendent et de choisir ce qu'ils souhaitent en faire, il est

aussi moins paternaliste que les programmes d'aide sociale conditionnels actuels. En bref, un revenu universel serait d'un coût raisonnable et moins paternaliste, moins invasif, moins manipulable, tout en induisant moins de bureaucratie.

Cette justification ne permet pas de dire qu'un revenu universel est souhaitable en tant que tel, mais seulement qu'il s'agirait d'une meilleure solution que l'État-providence actuel. L'argumentaire est empirique puisqu'il relève surtout d'une critique de l'État-providence. Zwolinski ajoute un autre argument, plus fondamental, portant sur la justice. Dans un article de 2015, il reprend l'idée de Locke que la propriété privée est légitime si et seulement si les propriétaires laissent assez de biens aux autres pour survivre. Personne ne doit être privé d'une vie décente parce que d'autres s'approprient des biens. Or, actuellement, il existe des individus qui, soit n'ont pas assez de ressources pour vivre décemment, soit doivent se soumettre à des emplois dégradants pour survivre. C'est le cas lorsqu'ils n'ont pas le choix et doivent accepter le premier emploi qui se présente : ils sont alors totalement sous la domination de leur employeur, ce qui n'est pas acceptable pour un libertarien.

Par conséquent, il faut instaurer un filet de sécurité de façon à empêcher quiconque de tomber sous un certain seuil de pauvreté. À défaut, aucune propriété n'est légitime. La liberté étant la valeur cardinale du système libertarien, le droit de vivre décemment passe avant le droit de propriété. Ce socle de revenu pourrait ne toucher que les personnes concernées, mais il est plus simple administrativement et moins intrusif de verser une allocation à tous. Cela évite de surcroît d'éventuels désincitatifs (rester pauvre volontairement pour toucher une allocation). Le revenu universel est justifié en deux temps d'un point de vue libertarien : tout d'abord, une allocation minimale est nécessaire du point de vue de la justice pour constituer un filet de sécurité ; ensuite, un revenu universel est préférable à un revenu minimum pour des raisons politiques.

Mais ce revenu universel n'est pas pensé pour être redistributif : c'est un socle, un minimum pour vivre dignement. Il a pour but d'être meilleur que l'État-providence, il s'agit d'une substitution. Et tous les libertariens ne s'accordent pas sur la défense d'un revenu de base : leurs craintes portent surtout sur le maintien de l'État-providence en plus du revenu de base, au lieu d'une substitution pure et simple. Ils craignent également une instrumentalisation du revenu universel avec des formes de conditionnalité ajoutées pour chaque cas particulier : notamment des majorations en cas de handicap, de maladie ou de pauvreté extrême.

Bibliographie

- Zwolinski, M. (2014), « The Pragmatic Libertarian Case for a Basic Income Guarantee », *Cato Unbound*.
- Zwolinski, M. (2014), « 3 arguments libéraux en faveur du revenu de base », *Contrepoints*, 28 avril 2014, traduction par Emmanuel Bougerie de « The Libertarian Case for a Basic Income » publié le 05.12.2013 par libertarianism.org.
- Zwolinski, M. (2015). « Property Rights, Coercion, and the Welfare State, The Libertarian Case for a Basic Income for All », *The Independent Review*, v. 19, n. 4, p. 515-529.

6. Les marxistes et le revenu universel

La sphère marxiste est aujourd'hui très divisée autour du revenu universel ; une majorité semble plutôt s'y opposer, en même temps qu'une minorité semble séduite par l'idée. Les raisons d'une telle opposition sont multiples : à côté des risques liés au montant, potentiellement trop faible pour assurer une vie digne, ou au mode de financement, pouvant conduire à démanteler l'État-providence, d'autres arguments plus spécifiquement marxistes sont souvent évoqués. Ainsi, la lutte des classes pourrait souffrir de l'établissement d'un revenu de base : au lieu d'œuvrer pour une extension des droits liés à la sécurité sociale ou aux services

publics, les luttes politiques deviendraient des luttes économiques aux ambitions beaucoup plus restreintes, se limitant à tenter d'augmenter le montant de l'allocation. Le rapprochement souvent fait entre revenu universel et fin du travail serait un deuxième point affaiblissant la lutte des classes : le marché du travail se transforme et « l'ubérisation » témoigne non de sa disparition mais de son évolution. L'exploitation existe toujours sous des formes plus détournées, y compris hors d'une relation d'emploi (notamment l'exploitation assez libre des données personnelles réduisant l'humain à n'être qu'un producteur de données) : l'aliénation provoquée par le travail n'a pas disparu ; au contraire, elle est accentuée par l'évolution vers un capitalisme dit cognitif, où une large partie de la valeur est produite sous forme de données par les individus sans que ceux-ci en aient conscience. Le revenu universel accompagnant cette situation, masquerait cette transformation du travail en adoptant la rhétorique de sa disparition. En outre, en déconnectant le travail et le revenu, l'allocation universelle viendrait déposséder davantage encore les travailleurs du fruit de leur travail, ce qui augmente le rapport d'exploitation qu'ils ont avec les employeurs, donc accentue également leur subordination. La possession du fruit du travail est vue comme un élément de pouvoir et, pour les travailleurs, de liberté : en être dépossédé, c'est être désavantagé dans la lutte des classes.

Malgré tout, un certain nombre de marxistes semblent séduits par le concept. Nous présenterons ici des articles d'Erik Olin Wright, sociologue américain.

Celui-ci voit dans un revenu universel suffisamment élevé un moyen de bousculer les rapports de classes tout en conservant un système marchand. L'idée est la suivante : faute d'être propriétaires des moyens de production, les travailleurs ne peuvent agir sur leurs moyens de subsistance, ils n'ont pas de levier sur leurs moyens de subsistance. D'où les rapports de classes, ceux-ci étant contraints de se soumettre aux classes détenant les moyens de production (les capitalistes). Or le revenu universel déconnecte le travail des revenus ; par conséquent, que les travailleurs ne soient pas propriétaires des moyens de production est sans

conséquence sur les moyens de subsistance. Les rapports de pouvoir étant également dissociés, ils ne sont plus obligés de se soumettre aux détenteurs de capital. Cette logique suppose que le revenu universel soit assez élevé pour vivre modestement sans avoir besoin de travailler.

Le fait de pouvoir vivre en dehors d'une relation d'emploi rééquilibrerait le rapport de forces : un travailleur aurait la possibilité réelle de quitter son emploi, et les emplois trop dégradants ou trop peu rémunérés disparaîtraient. Les travailleurs gagneraient en pouvoir de négociation qui, conjugué à la baisse de l'offre de travail, conduirait à une pression à la hausse sur les salaires, non soutenable. Wright s'attend donc à davantage de coopération entre syndicats et employeurs : les syndicats gagneraient du pouvoir et pourraient tenter de modérer les salaires de façon à stabiliser la situation sur le marché du travail et à garantir la survie des entreprises. La coopération qui naîtrait entre eux rééquilibrerait les rapports de forces entre classes. Toute l'analyse de Wright est centrée autour de ce rééquilibrage : un revenu universel suffisamment élevé donnerait plus de pouvoir aux travailleurs.

Dans un autre ordre d'idée, la déconnexion entre revenu et travail permettrait de « démarchandiser » la force de travail puisque, grâce au revenu universel, il serait possible de travailler bénévolement et, réciproquement, de gagner de l'argent sans entrer dans une relation d'emploi. La force de travail est actuellement traitée comme une marchandise qui s'achète, ce qui, dans une optique marxiste, conduit à l'exploitation des travailleurs dans un souci de maximisation du profit. Sa « démarchandisation » laisserait ouverte la possibilité d'envisager un nouveau rapport au travail plus humain.

Bibliographie

- Wright, E.O. (2005), « Basic income as a socialist project », *Rutgers Journal of Law & Urban Policy*, 2 (1) p. 196-203.
- Wright, E.O. (2006), « Two redistributive proposals—universal basic income and stakeholder grants », *Focus*, 24 (2) p. 5-7.

Le revenu universel en débat

1. La liberté effective sur le marché du travail

La liberté de refuser un emploi dégradant est un élément central des différentes propositions de revenu universel. Une grande partie des arguments en faveur du revenu universel tourne autour d'un rééquilibrage des rapports de forces : que ce soit dans les relations salariales ou conjugales, verser un revenu inconditionnel assurerait une autonomie réelle et donnerait une option de sortie à la partie la plus vulnérable en cas de dégradation des relations. Mais il est contestable que le versement d'un revenu universel permette d'atteindre une réelle autonomie : il pourrait avoir l'effet inverse.

Tout d'abord, un emploi ne procure pas seulement un salaire. Il donne également accès à un large pan de la protection sociale, notamment la retraite. Les relations sociales et l'estime de soi sont également fortement dépendantes de l'emploi. Faciliter la sortie du marché du travail par des transferts monétaires revient à ne considérer que la question du revenu, alors que les conséquences du chômage (réduction des relations sociales, amoindrissement de l'estime de soi, stigmatisation, baisse du niveau de formation, problèmes psychologiques...) débordent la simple perte de ressources et les aspects économiques. Le chômage ne serait donc pas une perspective réellement envisageable. Dès lors, la liberté effective sur le marché du travail peut être remise en cause.

Ensuite, l'objectif est d'aider la sortie du marché du travail pour les travailleurs ayant un emploi dégradant ou trop mal rémunéré. Or les personnes occupant ces emplois manquent de qualifications et peinent à rebondir rapidement. En pratique, la liberté sur le marché du travail ne serait effective que pour les salariés les plus qualifiés. Celle des moins qualifiés ne serait pas accrue et le revenu universel risque de devenir une forme de subvention aux employeurs qui baisseraient les salaires. De plus, étant donné le nombre de chômeurs, toute tentative de rééquilibrer les rapports de forces en faveur des employés risquerait de se solder par un licenciement de ceux-ci.

Autre piège : si l'option de sortie devenait réelle, il y aurait peu de chances que les mauvais emplois évoluent et deviennent plus acceptables. Face à un poste peu souhaitable, les salariés partiraient simplement en chercher un autre au détriment de l'évolution des métiers et des tâches. Sans transformation, les emplois les moins demandés seraient mécaniquement réservés aux salariés peu qualifiés sans que ceux-ci aient la moindre chance de les faire changer. Les mouvements collectifs seraient menacés par le phénomène de *free rider* qui serait favorisé par un revenu universel. C'est ce qui explique en partie le faible soutien des syndicats à cette mesure : personne n'a intérêt à participer à un mouvement social puisqu'il lui suffirait de quitter son travail pour en chercher un autre. Les mouvements sociaux seraient réservés aux travailleurs privés d'alternative crédible sur le marché du travail et manqueraient d'emblée de légitimité.

Enfin, la polarisation de la société risque d'augmenter. Favoriser l'option de sortie du marché du travail reviendrait à réserver le marché du travail aux plus qualifiés. Celui-ci deviendrait de plus en plus sélectif, reléguant les moins qualifiés dans des secteurs non valorisés. L'idée que le revenu universel développerait les activités hors du marché du travail est séduisante, mais si celles-ci sont *de facto* réservées aux personnes inemployables, elles seraient elles aussi dévalorisées, aggravant les inégalités déjà présentes.

En somme, la liberté effective sur le marché du travail est loin d'être garantie par un revenu universel : il faudrait que celui-ci soit suffisamment élevé pour permettre un retrait durable du marché du travail, y compris pour les moins qualifiés. Mais on risquerait alors d'assister à un retrait bien plus massif au prix de l'acceptabilité politique de la mesure. En effet, le revenu universel ne serait plus qu'un versement fait sans contrepartie à ceux qui ne travaillent pas, financé par ceux qui travaillent. Ceci sans compter les problèmes de financement, d'une part, et les conséquences de cette polarisation des inégalités aggravée.

Bibliographie

- Birnbaum, S. and De Wispelaere, J. (2016), « Basic Income in the Capitalist Economy : The Mirage of "Exit" from Employment », *Basic Income Studies*, 11, p. 61-74.
- Méda, D. (1996), « L'ambiguïté d'un revenu minimum inconditionnel », publié dans la *Revue du M.A.U.S.S.*, 1er semestre 1996.

2. Les effets sur la condition féminine

Les mouvements féministes sont particulièrement divisés sur le caractère bénéfique du revenu universel pour les femmes. La principale crainte porte sur le possible retrait du marché du travail. Le revenu universel conçu comme « pouvoir de dire non » risque en pratique de se transformer en salaire maternel : les femmes arrêteraient davantage de travailler, surtout celles qui perçoivent de faibles salaires et sont titulaires de contrats précaires – et ce, sans compter les normes sociales incitant les femmes à travailler à domicile pour éduquer les enfants ou se charger des tâches ménagères. L'effet sur le revenu féminin est ambigu : d'un côté, les femmes pourraient y gagner puisque touchant en moyenne moins que leur conjoint et étant plus souvent seules avec des revenus très faibles et une famille à charge ; d'un autre, le retrait du

marché du travail entraînerait une diminution des revenus. Quant à l'argument consistant à dire qu'un revenu universel viendrait reconnaître le travail domestique, il est aussi contesté au motif que le revenu vient récompenser les hommes comme les femmes, donc ne rétribue aucun travail spécifiquement féminin (une compensation pour tous n'est pas une compensation). Il n'est pas possible de vouloir récompenser le travail domestique en le rémunérant sans en même temps inciter celles et ceux qui le pratiquent aujourd'hui à s'y employer encore davantage.

Le revenu universel est un projet fondamentalement libéral (donner aux individus le libre choix de travailler, de s'engager dans des associations, de quitter un travail...) qui pose un problème dans une perspective féministe. En effet, l'idée libérale consistant à dire qu'un revenu universel offre une liberté de choix, qu'il ne faut pas juger les choix que feraient les femmes et que la situation résultante est juste puisque choisie en toute liberté, heurte le postulat féministe selon lequel les préférences sont biaisées par des normes genrées, et d'ores et déjà injustes. La justice libérale s'oppose ainsi à ce que certaines chercheuses appellent « justice de genre ». Plus précisément, dans un article assez souvent cité sur les questions de genre, la philosophe Anca Gheaus définit une société juste du point de vue du genre comme une société dans laquelle il est plus facile d'adopter un mode de vie caractérisé par une égalité des genres (les hommes et les femmes s'occupent également des tâches domestiques et ont un accès égal et autant rémunérateur au marché du travail). La facilité d'accès à ces deux sphères doit être équivalente pour tous. La question est de savoir si un revenu universel augmenterait ou diminuerait les coûts d'engagement dans un mode de vie accordant une part égale au travail rémunéré et à la sphère domestique. Or, puisque les préférences individuelles sont actuellement biaisées par des normes sociales, le risque est de voir les femmes se retirer du marché du travail et se préoccuper davantage de la sphère domestique, leur faisant ainsi perdre des compétences professionnelles et rendant un retour à l'emploi plus difficile. Les normes vont alors se renforcer et la sphère domestique sera toujours

dévalorisée relativement au travail rémunéré. Les coûts pour entrer sur le marché du travail vont donc augmenter pour les femmes puisque celui-ci sera plus difficile d'accès, rendant la société de plus en plus injuste du point de vue du genre.

Un revenu universel pourrait également augmenter les discriminations envers les femmes. Dans un article publié en 2001, I. Robeyns indique qu'il faudrait s'attendre à une augmentation de la discrimination statistique (basée sur les caractéristiques d'un groupe social et non pas d'un individu) : puisqu'il est probable qu'en moyenne davantage de femmes que d'hommes se retirent du marché du travail, alors la productivité moyenne des femmes baissera relativement à celle des hommes, ce qui fait mécaniquement augmenter la discrimination statistique.

Enfin, la déconnexion du revenu et de l'emploi et une société moins organisée autour du travail rémunéré inquiètent des féministes : le travail a historiquement été un facteur d'intégration des femmes et joue un rôle central dans les revendications actuelles. À ceci s'ajoute que, comme dit précédemment, le travail n'apporte pas seulement un revenu, mais également du lien social et une satisfaction personnelle, entre autres. Le revenu universel, qui pourrait exclure davantage les femmes du marché du travail, risquerait d'aggraver leur condition, pas uniquement sur le plan financier.

Bibliographie

- Cantillon S., McLean C. (2016), « Basic income guarantee : the gender impact within households », *J Sociol Soc Welf* 43 (3) : p. 97-120.
- Eydoux A. (2017), « Revenu pour toutes et tous : l'introuvable universalité », *Revue de l'OFCE*, 2017.5 n°154.
- Gheaus A. (2008), « Basic income, gender justice and the costs of gender-symmetrical lifestyles », *Basic Income Studies*3 (3) : p. 1-8.
- Hakim C. (2004), « Key Issues in Women' s Work : Female Heterogeneity and the Polarisation of Women' s Employment. », London : Glasshouse Press.
- Robeyns I. (2001), « Will a basic income do justice to women ? », *Anal Krit* 23 (1) : p. 88-105.

3. La critique écologiste

On a vu que le revenu universel était soutenu par nombre d'écologistes en ce qu'il permettrait d'opérer le passage à une société post-productiviste moins centrée sur le travail. Néanmoins, ce soutien est ambivalent : l'objectif étant d'avoir une société moins centrée autour du travail et de la consommation, seul un revenu universel conséquent est susceptible d'avoir réellement les faveurs des écologistes.

Dans le même temps, un revenu universel dont le montant est trop élevé est rejeté : il entraînerait un retrait trop important du marché du travail, mettant en danger son financement. Il existe donc un montant optimal diminuant suffisamment la croissance tout en étant finançable. Cela signifie qu'il existe un montant maximal au-delà duquel le financement devient impossible ; à ce montant est associée une diminution maximale de la croissance. Le revenu universel peut donc être critiqué au motif qu'il ne la diminue pas suffisamment : il ne serait alors pas un instrument pertinent pour entrer dans le post-productivisme, puisqu'il nécessite énormément de richesse pour être financé.

Notons que cette question de diminution du PIB entre directement en conflit avec des arguments de justice sociale opposés au revenu universel. Du point de vue de la justice intergénérationnelle, diminuer le PIB ou la croissance aujourd'hui entraîne une richesse moins importante de façon permanente, ce qui risque de nuire à la situation des plus pauvres à venir. Il existe donc potentiellement un arbitrage entre lutte contre la pauvreté et décroissance sur le long terme.

Autre raison de nuancer le soutien écologiste au revenu universel : il s'agit généralement d'une mesure redistributive risquant d'augmenter la consommation globale étant donné que les ménages les plus pauvres consomment davantage proportionnellement à leur revenu. On retrouve la tension entre soutenabilité environnementale et éradication de la pauvreté. Le revenu gagné pourrait être dépensé dans des activités très peu écologiques ; d'où la tentation de certains chercheurs

de lui attribuer des conditions de dépenses, par exemple dans l'économie locale. Il ne s'agirait plus alors d'un revenu inconditionnel...

Bibliographie

- Fitzpatrick T. (2013), « Ecologism and basic income », in Widerquist K, Noguera JA, Vanderborcht Y, De Wispelaere J (eds) *Basic income : an anthology of contemporary research*, Blackwell Publishing, New York, p. 263-267.
- MacNeill T. (2019), « Universal Basic Income and the Natural Environment : Theory and Policy », *Basic Income Studies* 14 (1).

4. La perspective d'un démantèlement de l'État-providence

La question du financement suscite parfois la crainte d'un démantèlement du système social pour libérer les fonds nécessaires à l'instauration d'un revenu universel. Le coût brut serait de l'ordre de plusieurs centaines de milliards d'euros mais, dans la mesure où il ferait doublon avec un certain nombre d'aides sociales, ses promoteurs s'accordent pour en supprimer certaines et parvenir à un coût net plus raisonnable. Les libéraux s'opposent sur ce point franchement aux socio-démocrates : le revenu universel doit-il simplifier radicalement le système de protection sociale et remplacer le système actuel d'État-providence, ou doit-il simplement le compléter ? Les uns sont effectivement favorables à une réduction drastique des services sociaux : c'est la vision libérale du revenu de base, soutenue par des personnalités telles que Friedman ou Hayek dans une certaine mesure ; les autres souhaitent au contraire combler les lacunes de l'État-providence et se rangent derrière les projets classés plus à gauche.

Il est courant et assez intuitif de soutenir qu'un revenu universel a vocation à remplacer le RSA, la prime d'activité ou encore les bourses étudiantes. Le statut des autres aides est davantage discuté.

La Fondation Jean-Jaurès propose le scénario le plus extrême, semblant valider l'idée d'un démantèlement du système social : dans une note de 2016, elle propose notamment un revenu universel de 750 euros par mois financé par la réallocation de toutes les dépenses de protection sociale (branches santé, famille, vieillesse, emploi, logement).

Ce scénario est peu soutenu par les promoteurs du revenu universel, généralement attachés au système de protection sociale actuel. Chaque proposition s'accompagne d'une liste d'économies possibles sur les dépenses actuelles qui est en général beaucoup plus courte que celle de la Fondation Jaurès. Le projet du LIBER, d'inspiration libérale, prévoit ainsi de ne pas toucher entre autres à l'assurance-chômage, au système des retraites, aux aides au logement ou encore à l'allocation adultes handicapés. Le remplacement du système de protection sociale par un revenu universel n'est pas d'actualité dans les propositions même libérales, à l'exception de la note de la Fondation Jean-Jaurès.

Reste que l'instauration d'un revenu universel marquerait une avancée décisive dans la séparation entre travail et protection sociale. Pour cette raison, le sociologue Robert Castel redoute que cette logique conduise à l'affaiblissement des revendications visant à élargir et améliorer la protection sociale, dans la mesure où celle-ci s'est historiquement acquise par des droits liés au travail. Autrement dit, le revenu universel affaiblirait durablement toutes les revendications sur « le front du travail », risquant de laisser le champ libre aux propositions allant à l'encontre des intérêts des travailleurs. Cette critique rejoint celle qui souligne le risque d'affaiblissement des mouvements sociaux évoqué plus haut : ceux-ci ne se concentreraient plus sur l'extension de droits et sur l'amélioration de la protection sociale, mais sur une revalorisation du revenu de base. Ces mouvements s'enliseraient dans des querelles comptables au détriment de leur dimension politique, au risque, sur le long terme, de faire passer à la trappe toute ambition de réforme de la protection sociale.

Bibliographie

- Castel R. (2013), « Salarariat ou revenu d'existence ? Lecture critique d'André Gorz », La Vie des idées.
- Héricourt J., Chevandier T. (dir.) (2016), « Le revenu de base, de l'utopie à la réalité ? », Groupe de travail revenu universel de la fondation Jean-Jaurès.
- Percheron D. (2016), « Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France », rapport n° 35 remis au Sénat le 13 octobre 2016.

5. L'efficacité dans la lutte contre la pauvreté

La pertinence du revenu universel comme instrument de lutte contre la pauvreté est sujette à débat. L'universalité et la forfaitisation en font un outil assez brut : la même somme est versée à tous sans distinction. Dès lors, on ne peut qu'au plus espérer un filet de sécurité et non une véritable amélioration des conditions des plus pauvres. L'argument est simple : si l'ambition est réellement de lutter contre la pauvreté, alors il faut viser les pauvres. Verser la même somme pour tous ne peut corriger les inégalités ou améliorer significativement la situation des plus défavorisés. Second point : la pauvreté est un phénomène complexe (d'où la diversité des aides sociales) : vouloir tout corriger avec une allocation forfaitaire serait illusoire. Faut-il une majoration du revenu universel en cas de handicap ? De maladie grave ? De vieillesse ? D'enfants à charge ? Cela conduirait à recréer tout un système d'État-providence pour pallier les besoins des situations distinctes, ce qui est impossible, le financement dépendant en grande partie de la suppression de telles aides sociales spécifiques. Un revenu universel ne faisant pas de perdants parmi les plus défavorisés serait nécessairement d'un montant très élevé, donc financièrement irréaliste.

C'est par le biais des modifications du système fiscal inhérentes à la mise en place du revenu universel que l'on pourrait intervenir dans

la diminution des inégalités ; or un grand nombre des promoteurs du revenu de base souhaite instaurer une *flat tax* ne les corrigeant que très faiblement. En définitive, la mise en place d'un tel dispositif constituerait un projet extrêmement ambitieux par la refonte du système fiscal qu'il implique et par ses conséquences sur le marché de l'emploi, mais aux conséquences très faibles sur la distribution des richesses. Le jeu en vaut-il la chandelle ?

Partant de ce constat, et compte tenu des centaines de milliards d'euros mobilisées par un tel projet, peut-on imaginer des dépenses plus pertinentes que de donner de l'argent à tous sans distinction ? Investissements publics, amélioration de l'État-providence, augmentation des minima sociaux... Il y a en réalité un arbitrage à effectuer entre un État-providence plus efficace et un revenu universel nécessitant des coupes budgétaires plus ou moins importantes dans les garanties actuelles de protection sociale. Le revenu de base a des propriétés non remplaçables par d'autres systèmes (lutte contre le non-recours, baisse de la stigmatisation, filet de sécurité), mais il implique également une action beaucoup moins différenciée et spécifique contre la pauvreté.

La mise en place du revenu universel pourrait donc mener à une pauvreté plus perverse qu'actuellement. Chacun disposant désormais d'un revenu inconditionnel, la diminution de la pauvreté deviendrait alors un objectif secondaire : le revenu universel donne déjà sa chance à chacun ; l'accent est mis sur la responsabilité de l'individu. La stigmatisation augmenterait (« on a donné aux plus pauvres un revenu sans contrepartie et ils ne parviennent toujours pas à s'en sortir »). Dans ces conditions, demander des aides sociales deviendrait encore plus stigmatisant. Les opposants au revenu de base plutôt situés à gauche de l'échiquier politique craignent une institutionnalisation de la pauvreté et une déresponsabilisation de la société au profit de la responsabilisation des individus : de l'égalité des chances promue par le revenu universel, on passerait à une plus forte stigmatisation. Et ce d'autant plus que le revenu universel risque d'aggraver la situation sur le marché du travail : le choc de demande engendré à certains endroits pourrait

entraîner une inflation diminuant le pouvoir d'achat des consommateurs. De plus, un faible montant ne permettant pas d'équilibrer les rapports de forces au sein des entreprises, il risque de se transformer en subvention aux employeurs et en baisses de salaires : si la liberté sur le marché du travail n'est pas effective, alors l'option de sortie est illusoire et une baisse des salaires est envisageable puisque les salariés ne pourront pas sortir du marché du travail (sans compter que les libéraux envisagent parfois une suppression du SMIC pour accompagner le revenu universel). La situation des plus défavorisés peut donc tout à fait se détériorer.

Autre problème : le revenu universel tente de lutter contre la pauvreté en créant un filet de sécurité monétaire. Mais il s'agit là d'une vision très réductrice de la pauvreté, qui s'accompagne également souvent d'une détresse sociale et psychologique. Comme signalé plus haut, le travail n'apporte pas uniquement un revenu : il procure également du contact social, assure de trouver une certaine stabilité dans sa vie y compris non professionnelle, apporte une satisfaction personnelle... Le risque d'un revenu universel est de réduire le problème de la pauvreté à un manque d'argent. D'où une proposition rivale du revenu universel qu'est l'emploi garanti : cette idée tente d'aller au-delà de la vision strictement monétaire de la pauvreté.

Plus généralement, en réduisant les problèmes sociaux à des problèmes financiers, le revenu universel fait courir le risque d'une marchandisation des rapports sociaux. Par exemple, l'argument selon lequel il rémunère le travail domestique assimile les rapports domestiques aux rapports salariaux ; dès lors, la marchandisation de tout un pan des rapports sociaux (soins aux personnes, tâches domestiques) ainsi que la réduction du problème de la pauvreté et du chômage à des problèmes monétaires risque d'appauvrir les revendications politiques et sociales qui se recentreraient sur des demandes d'augmentation du revenu universel. Cela réduirait significativement la pertinence des politiques publiques visant à corriger ces problèmes, puisqu'elles ne s'attaqueraient qu'à une partie de ceux-ci. Sans compter que la

marchandisation d'une chose s'accompagnerait en général de deux conséquences, comme le montre Michael Sandel (on se référera à son ouvrage pour plus de détails) : une hausse des inégalités et une dévalorisation de la chose en question. Tenter de lutter contre la pauvreté, le chômage ou les inégalités domestiques par des transferts monétaires pourrait aggraver la situation.

Bibliographie

- Bergmann, B. R. (2004), « A Swedish- Style Welfare State or Basic Income : Which Should Have Priority ? », *Politics and Society* 32 (1), p. 107-118.
- Cadoret C. (2018), « Revenu universel : halte à la pensée magique », publié dans *Pour ou contre le revenu universel ?* G. Allègre, P. Van Parijs.
- Husson M. (1996), « Droit à l'emploi et RTT ou fin du travail et revenu universel ? », Publié dans la *Revue du M.A.U.S.S.*, 1er semestre 1996.
- Rapport sur la pauvreté en France, Observatoire des inégalités et Compas, éd. Observatoire des inégalités, octobre 2018.
- Sandel, M. J. (2014), *Ce que l'argent ne saurait acheter. Les limites morales du marché*, Paris, Seuil, traduit de l'anglais par Christian Cler, ISBN : 978-2-02-117323-9.

6. La question de la viabilité

Il existe, on le verra, différentes propositions chiffrées proposant un revenu universel et détaillant son financement. Des questions se posent quant à la viabilité du dispositif : deux risques majeurs planent sur le revenu de base.

Le premier risque est celui d'un cercle vicieux de la désincitation au travail. Un revenu universel financé par l'impôt sur le revenu est instauré, ce qui provoque une baisse de l'offre de travail : certaines personnes en profitent pour arrêter de travailler ou réduire leur temps de travail. Notons que ce n'est pas forcément pour profiter de loisirs

personnels aux frais du contribuable : il peut s'agir tout simplement d'étudiants qui saisissent l'opportunité de prolonger leurs études, d'emplois très précaires abandonnés ou encore, comme on l'a vu avec les questions féministes, de femmes cessant de travailler pour rester au foyer. Cette baisse initiale du nombre de travailleurs provoque une diminution des recettes de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, pour continuer à financer le revenu universel, il faut augmenter le taux d'imposition. Cela rend donc le travail moins profitable, puisque les revenus sont davantage taxés. Il y a donc une baisse supplémentaire de l'offre de travail, ce qui force à augmenter le taux d'imposition, et ainsi de suite.

Cet argument repose sur le fait qu'on observera une baisse significative de l'offre de travail, suffisante pour perturber le financement du revenu universel sur le long terme. D'après les expérimentations, ce scénario n'est pas le plus probable mais reste néanmoins possible, surtout dans l'hypothèse d'un manque d'attractivité du marché du travail (conditions trop difficiles, rémunérations trop faibles). Pour parer à cette éventualité, il faudra donc soit envisager des formes de financement autres que l'imposition des revenus du travail, soit augmenter les incitations au travail rémunéré. Les autres modalités de financement ne manquent pas, mais présentent toutes des défauts plus ou moins importants (qui seront étudiés par la suite). Les augmentations des incitations au travail pourront passer notamment par l'amélioration des conditions de travail ou une valorisation des salaires, mais également par une diminution du montant de l'allocation universelle. Dans ce dernier cas, le principal risque est de nuire à l'efficacité du revenu universel comme instrument de lutte contre la pauvreté. Quoi qu'il en soit, une politique spécifique dépendant des raisons du retrait du marché du travail serait à mettre en œuvre, sans que cela ne signe pour autant la fin du revenu universel.

Second risque : celui de l'immigration de bénéficiaires nets et d'émigration de contributeurs nets. Le revenu universel nécessite des transferts monétaires très importants : le taux de taxation risque d'inciter certains contributeurs à choisir l'exil fiscal. À l'inverse, la perspective

d'un revenu inconditionnel pourrait attirer de nombreux étrangers plutôt pauvres à venir s'installer en France. Tout cela alourdirait la charge du revenu universel sur le système fiscal et rendrait le financement plus compliqué, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité du dispositif.

Cet argument ne tient pas : le système de protection sociale existant est d'ores et déjà soumis à ce risque, et il y a survécu : les différentiels de salaire et de protection sociale au sein de l'Union européenne sont déjà très importants, sans que cela n'entraîne pour autant des migrations incontrôlables au sein d'une région pourtant assez homogène culturellement et où la liberté de circulation est totale. Le revenu universel ne devrait vraisemblablement pas changer grand-chose à cela. D'après une étude économique de 2012 simulant les effets de la mise en place d'un revenu de base sur l'immigration, celle-ci ne devrait pas constituer un risque pour la viabilité économique du revenu universel. En revanche, la question de la viabilité politique se pose : le spectre, probablement fantasmé, d'une immigration de masse consécutive à la mise en place de la mesure pourrait dissuader les électeurs d'adopter un tel système : la prise en compte de l'immigration pose davantage un problème d'acceptabilité politique qu'économique. Si le risque se concrétisait, plusieurs idées sont avancées pour y remédier : une possibilité consiste à n'attribuer le revenu qu'aux personnes résidant depuis un certain nombre d'années dans le même pays ; une seconde est de ne verser le revenu qu'aux citoyens du pays. Deux obstacles se présentent pour ces options. Un problème de légalité : ces possibilités s'apparentent à une forme de discrimination qui a peu de chances d'être jugée légale, *a fortiori* dans le cadre de l'Union Européenne. Second problème : cela créerait des salaires différenciés pour un même travail effectué, dans la mesure où certains travailleurs recevraient le revenu universel et pas d'autres. Par conséquent, les travailleurs n'en bénéficiant pas seront forcés d'accepter les offres de travail les moins attirantes, ce qui revient à réserver les pires emplois aux immigrés alors même que l'un des buts du revenu universel est de faire disparaître les emplois trop peu souhaitables. Outre l'aspect éthique assez

QUE PENSER DU REVENU UNIVERSEL ?

problématique d'une telle conséquence, cela contribuerait à dualiser très fortement le marché du travail avec tout un secteur d'emplois faiblement rémunérés dont aucun bénéficiaire du revenu universel ne voudrait. Ces emplois seraient donc facilement disponibles pour les personnes issues de l'immigration, ce qui augmenterait l'incitation à immigrer dans un pays où un tel revenu de base serait mis en place. L'effet net sur le solde migratoire est donc ambigu : il n'est pas dit que restreindre le revenu universel aux seuls citoyens ou résidents permanents d'un pays limite de beaucoup l'incitation à migrer.

Bibliographie

- Boso Á., Vancea M. (2012), « Basic income for immigrants ? The pull effect of social benefits on migration », *Basic Income Studies* 7 (1) : p. 1-24.
- Howard M. (2006), « Basic Income and Migration Policy : A Moral Dilemma ? », *Basic Income Studies* 1 (1) : p. 1-22.
- Van Parijs P., Vanderborght Y. (2017), « Basic income : a radical proposal for a free society and a sane economy », Harvard University Press, London.

PARTIE 2

Mettre en œuvre le revenu universel :
expérimentations,
propositions et réalisations.

La faisabilité du revenu universel

1. Les modalités de financement

Le financement d'un revenu universel représente un coût de l'ordre de plusieurs centaines de milliards d'euros et ce, quel que soit son montant. Cette affirmation suffit souvent à constituer à elle seule une argumentation pour rejeter le revenu universel, *a fortiori* dans un contexte de déséquilibres chroniques des finances publiques et d'endettement colossal des États. Toutefois, le financement n'est en réalité pas un problème économique. De manière caricaturale, et avant d'entrer dans le détail, on peut soutenir qu'il suffirait de lever un impôt d'un montant équivalent pour financer un revenu de base sans toucher à la dette publique : tout est question de redistribution. Les problèmes sont de deux ordres : le premier, déjà traité, est celui de la viabilité avec notamment la question de la « désincitation » au travail. Un montant trop élevé incite les individus à se retirer du marché du travail, ce qui met en péril le financement sur le long terme. Cette objection est peu pertinente si le montant de l'allocation est modéré, nous n'y reviendrons pas. Le second problème, plus important, est politique. Il s'agit de savoir quel taux d'imposition maximal est acceptable. Taxer les revenus à 90 % est un projet tout à fait illusoire : une telle proposition de loi n'aurait pas la moindre chance de passer sans provoquer un rejet très important de la population. Ainsi, évoquer les masses gigantesques nécessaires à la mise en place d'un revenu de base pour discréditer celui-ci n'est pas mettre en valeur une impossibilité économique, mais un potentiel problème politique.

Le premier instrument pour financer au moins en partie un revenu de base est la réallocation d'un certain nombre de dépenses de sécurité sociale, dégageant une somme considérable au point d'en faire une voie de financement unique pour certaines propositions : il s'agit alors d'un simple exercice d'arithmétique, où il faut supprimer des postes de dépenses pour libérer des fonds. La fondation Jaurès finance ainsi un revenu de base de 750 euros mensuels en utilisant toutes les ressources de protection sociale. C'est toutefois une proposition unique en son genre, le démantèlement du système de protection sociale n'étant absolument pas à l'ordre du jour pour la plupart des promoteurs du revenu universel. Néanmoins, toutes les propositions actuelles font appel à un certain nombre de coupes budgétaires, différentes pour chacune ; entrer dans le détail chiffré serait assez peu pertinent ici, puisque nous n'évoquons pour l'instant que les grandes modalités de financement dans un contexte général. Les propositions chiffrées seront étudiées en sixième partie.

a. Le financement par l'impôt

Le coût net d'un revenu universel serait donc réduit grâce à la réallocation de certaines dépenses et la suppression d'exonérations fiscales, mais il resterait malgré tout une somme énorme à trouver. La solution la plus simple et la plus couramment proposée est l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Un taux fixe d'imposition déterminé en fonction du montant de l'allocation est généralement retenu, mais un taux progressif est également envisageable. La valeur de ce taux dépend directement du montant attendu du revenu universel ; elle est cruciale en ce qu'elle détermine l'acceptabilité politique d'une réforme mettant en place un revenu universel : un taux de 90 % n'est pas politiquement acceptable. Pour donner un ordre de grandeur, le LIBER envisage un montant de 480 euros par mois avec un taux d'imposition de 23 %, quand l'économiste Baptiste Mylondo propose 1 000 euros par mois avec un taux d'imposition moyen de 57,9 %. Le principal inconvénient de cette méthode de financement est bien sûr la désincitation au travail : plus

les revenus du travail sont fortement taxés, moins les individus vont être incités à travailler, ce qui met en péril le financement par les revenus du travail. Et ce d'autant plus qu'ils perçoivent un revenu inconditionnel en plus d'un salaire. Selon Philippe Van Parijs, la classe moyenne serait particulièrement concernée, car elle disposerait d'un revenu net plus important qu'aujourd'hui et serait davantage taxée sur ses revenus, ce qui le pousserait à limiter son offre de travail. Enfin, ce financement serait pro-cyclique : en période de crise, les recettes de l'impôt sur le revenu sont plus faibles avec l'augmentation du chômage, ce qui met en danger la viabilité du revenu universel (à moins de modifier son montant).

D'autres modes de financement sont donc envisagés, pour pallier ces difficultés et comme source alternative en cas de défaillance trop importante de la taxation des revenus des personnes physiques. L'alternative immédiate à l'imposition des revenus du travail est l'imposition du capital. Celle-ci peut prendre la forme d'un impôt supporté par les entreprises ou par la suppression d'exonérations fiscales, par la taxation plus importante des revenus du capital, par la suppression de niches fiscales, par la taxation de la richesse individuelle à un taux très raisonnable, ou enfin par la taxation de l'héritage à un niveau plus élevé. Toutes ces mesures permettraient de financer un revenu universel de plusieurs centaines d'euros à elles seules, si le taux est adéquat. Là encore, un impôt élevé risque d'être nécessaire pour financer le revenu universel or un impôt trop important diminuerait l'investissement et menacerait l'économie. La mobilité des capitaux rend également la taxation difficile : trop d'impôt fait fuir les capitaux à l'étranger, où ils seront moins taxés – sauf à fixer un taux d'imposition minimal international assez élevé, ce qui est pour le moins ambitieux. L'impôt sur l'héritage évite en partie le problème de la mobilité des capitaux, mais sa très forte impopularité pose un problème d'acceptabilité politique : une enquête du Crédoc de 2017 indiquait que 87 % des Français souhaitaient une diminution de l'impôt sur l'héritage, contre 9 % seulement soutenant une augmentation, et 3 % ne se prononçant pas. Signalons une dernière possibilité, évoquée par James

Meade, prix Nobel d'économie : l'État pourrait prendre possession d'un grand nombre d'actions d'entreprises privées pour redistribuer les dividendes aux citoyens. Cette voie nécessiterait soit un endettement public conséquent (peu souhaitable), soit un prélèvement significatif sur le capital (politiquement difficile).

b. Le financement par la taxation de l'utilisation de ressources communes

Dans un autre registre, on a vu que plusieurs justifications du revenu universel s'appuyaient sur le fait que certains agents économiques se procurent des rentes au détriment de l'ensemble de la collectivité. Au terme d'un raisonnement similaire, de nombreuses propositions ambitionnent de créer un revenu universel à partir de fonds issus des ressources naturelles, afin que la collectivité dans son entier bénéficie de ce qui lui appartient. C'est ce qu'ont réalisé l'Iran et l'Alaska. En Iran, un revenu de base a été instauré en 2010 à partir des recettes fournies par le pétrole. Cette ressource n'est cependant pas renouvelable et pose un problème de pérennité pour le revenu universel. D'où la solution mise en place par l'Alaska, d'un fonds souverain à partir des ventes de pétrole, évitant ainsi le problème lié au caractère non renouvelable de la ressource que connaît l'Iran, et qui distribue un dividende à tous les habitants de l'État chaque année. Il s'agit aujourd'hui du seul dispositif durable finançant un revenu universel ; mais il suppose une propriété publique des ressources naturelles, ce qui n'est pas toujours vérifié.

Dans ce cas, une troisième façon de procéder, non encore mise en œuvre, serait de taxer l'utilisation des ressources communes par des agents privés et d'utiliser les recettes de ces taxes pour financer un revenu universel (ou, à la rigueur, créer un fonds souverain qui financerait par la suite un revenu universel). D'après un article de 2012 de Gary Flomenhoft, cette méthode permettrait la mise en place d'un revenu universel conséquent y compris dans les pays pauvres en ressources naturelles. Il faudrait simplement introduire une palette de taxes assez élevées sur

l'utilisation des ressources communes : droits de pollution, contribution pour compenser l'appauvrissement des écosystèmes lorsqu'il y a exploitation des ressources naturelles, droits d'utilisation des eaux souterraines, droits d'utilisation des fréquences d'ondes de diffusion, utilisation du vent, de la terre... Cette approche s'inscrit en partie dans la lignée de celle de Ronald Coase sur la gestion des ressources naturelles et des externalités, aujourd'hui très utilisée en politique environnementale via les marchés du carbone : « marchandiser » les externalités produites pour parvenir à une gestion efficace de l'environnement.

Les partisans du revenu universel proposant de le financer par une taxe carbone importante s'inscrivent dans le même mouvement. Cela étant, une taxe carbone ne générerait pas suffisamment de fonds (maximum quelques dizaines d'euros par mois par personne) et ne serait, par construction, pas viable à long terme (puisqu'elle a pour ambition de réduire la pollution : dans l'idéal, la pollution diminuera énormément et les recettes de la taxe seront alors très faibles). De surcroît, le financement par taxation pose quelques difficultés : évaluation très complexe du montant de la taxe, menace sur la compétitivité et la viabilité des entreprises, sans compter les questions soulevées par la marchandisation des ressources naturelles. Ce type de fiscalité n'est pas neutre en termes de justice sociale puisqu'elle toucherait davantage les ménages aux revenus modestes, qui se retrouveraient premiers contributeurs du financement de la transition énergétique.

c. Le financement via la création monétaire

Le dernier mode de financement fréquemment mis en avant est d'un ordre complètement différent : il s'agit d'utiliser la création monétaire plutôt que la taxation. La principale proposition en ce sens consiste à créer un « *Quantitative Easing for the people* », par analogie avec le « *Quantitative Easing* » de la Banque Centrale Européenne bénéficiant surtout aux États et aux marchés financiers et consistant à injecter de l'argent dans l'économie en achetant massivement des titres financiers

et de la dette publique. Le *Quantitative Easing for the people*, permettrait aux banques centrales de distribuer de l'argent directement aux citoyens sans aucune contrepartie. Cette mesure est loin d'être absurde : lors de la crise du Covid, les États-Unis ont envoyé des chèques de 1 400 dollars à des millions de leurs citoyens, et le Conseil d'Analyse Économique préconise aujourd'hui d'utiliser une politique similaire au niveau européen. Ce mode de financement a la faveur du Mouvement Français pour un Revenu de Base. Il reste tout de même complexe à mettre en œuvre : l'administration américaine a rencontré plusieurs difficultés dans la distribution des chèques et tous les citoyens éligibles ne l'ont pas reçu. Yoland Bresson, co-fondateur de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (AIRE), envisageait quant à lui une création monétaire par les banques privées plutôt que par la banque centrale : un grand emprunt national pourrait financer le revenu universel dans un premier temps, avant de passer à une taxation sur les revenus (ce qui nous ramène au cas étudié précédemment).

Une proposition alternative ou complémentaire serait de réaliser cette création monétaire par des monnaies locales plutôt que par des monnaies nationales, voire supranationales. Le revenu universel ne pourrait alors être dépensé que dans l'économie locale, ce qui permettrait de le concilier avec des objectifs écologiques et devrait limiter son épargne, son placement ou son utilisation pour la spéculation. On perd alors quelque peu le caractère libérateur du revenu universel, qui serait une forme intermédiaire entre la monnaie et le bon d'achat, mais cette possibilité existe et a été employée notamment au Brésil. Le principal risque de ces créations monétaires est l'inflation qui pourrait en résulter : un tel dispositif est actuellement proposé pour relancer l'économie à la suite de la crise dans un contexte de faible inflation. Il n'a pas vocation à être pérennisé. Par conséquent, le montant d'un revenu de base financé ainsi se situerait nécessairement dans la fourchette inférieure des propositions et son financement poserait des problèmes de viabilité. En cas de retour de l'inflation, il faudrait envisager d'autres sources de financement pour ne pas l'alimenter.

Enfin, de façon plus anecdotique, certains proposent la mise en place d'un revenu universel grâce aux cryptomonnaies : les États-Unis ont ainsi envisagé un revenu universel distribué sous forme de dollar numérique pour sortir de la crise du Covid. La limitation de l'émission de cryptomonnaies contrecarre le risque d'inflation. Le problème est alors la mise en place du dispositif au niveau national : à moins d'envisager une participation sur la base du volontariat (ce qui n'est pas l'ambition du revenu universel, puisqu'il doit pallier, par exemple, le défaut de non-recours), il faudrait que le gouvernement acceptât de financer un revenu universel par des cryptomonnaies suscitant actuellement une très grande méfiance et un grand nombre de risques économiques, sachant que le monde des cryptos, opposé à toute gestion centralisée, se défie par construction de l'État. Des projets privés de revenu universel financés par la création de cryptomonnaies en échange de vente de données personnelles existent également : un marché de ces données serait créé et chacun pourrait monétiser les siennes au lieu de les fournir gratuitement (il s'agit là encore de créer un marché ; on retrouve des traces de l'approche de Ronald Coase). La notion de capitalisme cognitif est au cœur de ces projets : une part de la valeur marchande est produite par les individus eux-mêmes et non par des entreprises, notamment toutes les informations laissées sur internet. Le revenu universel viendrait rémunérer la captation de ces informations par des entreprises privées : comme dans beaucoup d'autres justifications du revenu universel, l'objectif est de reconnaître la création de valeur hors d'une relation d'emploi.

d. Autres sources de financement

Pour finir, quelques autres modalités de financement sont parfois évoquées, mais de façon beaucoup plus ponctuelle. Du côté des taxations, on retrouve notamment la taxe sur les transactions financières, proposée par le prix Nobel d'économie James Tobin : chaque transaction internationale serait taxée à hauteur d'un montant très modeste

pour financer un revenu universel. Les effets d'une telle taxe sont peu connus et peuvent s'avérer néfastes (moins d'investissement, plus de volatilité sur les marchés financiers, difficulté de connaître l'incidence de la taxe), sans compter les obstacles à la mise en œuvre puisqu'une telle taxe devrait être internationale. Le montant obtenu par une taxe de cette nature serait faible, puisque les transactions risqueraient de chuter à la suite de son instauration (c'est l'ambition même de la taxe). Dans le même ordre d'idée, il serait possible de taxer *toutes* les transactions électroniques à un très faible taux : c'est la micro-taxe, envisagée en Suisse pour financer le revenu universel. Mais une telle taxe serait probablement rejetée, bien que capable à elle seule de financer un revenu universel de plusieurs centaines d'euros par mois, et favoriserait une fuite des capitaux à l'étranger.

L'idée de taxer les robots a également été avancée lors de l'élection présidentielle de 2017. Cette taxe, défendue notamment par le prix Nobel Robert Shiller, viendrait compenser les effets de la robotisation qui réduirait fortement le nombre d'emplois : en taxant la détention de robots, il serait possible de redistribuer les bénéfices de l'automatisation à ceux qui en souffrent, à savoir chômeurs et travailleurs précaires. C'était le sens de la proposition de Benoît Hamon. Cette mesure risque effectivement de peser sur la productivité, l'investissement et la compétitivité : là encore, il serait préférable d'avoir un déploiement à l'échelle internationale. Cette taxe pourrait aussi se répercuter sur le consommateur. Mais elle compenserait les effets négatifs de la robotisation et la ralentirait pour mieux l'accompagner, ce qui rend son évaluation définitive difficile. Notons que face à la difficulté de définir ce qu'est précisément un robot, Robert Shiller propose de taxer ceux qui bénéficient le plus de la robotisation, donc de passer par une taxe progressive sur les revenus. Ce qui nous ramène au cas de la taxation des revenus.

Il est aussi possible de ne pas révolutionner tout le système fiscal et de passer par une simple augmentation de la TVA. Le principal problème vient du caractère régressif de cet impôt et de l'acceptabilité politique d'un taux qui deviendrait beaucoup plus élevé. Les effets

de distorsion des prix seraient renforcés et une inflation pourrait être observée dans un premier temps. Mais une telle mesure est globalement équivalente à un impôt sur le revenu : les entreprises répercuteraient la hausse de la TVA sur les prix, et ce serait le consommateur qui paierait *in fine* cette taxe. La seule différence avec le financement par l'impôt sur le revenu est la dégressivité de la TVA, face à la proportionnalité ou progressivité de l'impôt sur le revenu.

Bibliographie

- Flomenhoft G. (2013), « Applying the Alaska model in a Resource-Poor State : The Example of Vermont », in Widerquist Karl et Howard Michael (dir.), *Exporting the Alaska Model. Adapting the Permanent Fund Dividend for Reform around the World*, Palgrave Macmillan, New York, p. 85-107.
- Griset A. (2020), « Un revenu universel en cryptomonnaies est-il envisageable ? », publié le 9 avril 2020 sur Cryptoast.
- Percheron D., (2016), « Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France », rapport n° 35 remis au Sénat le 13 octobre 2016.
- Van Parijs P., Vanderborght Y. (2017) *Basic income : a radical proposal for a free society and a sane economy*, Harvard University Press, London.

2. Le trilemme du revenu universel

Des libertariens aux marxistes en passant par les sociaux-démocrates et les libéraux : comment expliquer que le revenu universel soit peu ou prou soutenu par une telle diversité de familles politiques ? C'est que les objectifs qui y sont associés sont nombreux. Les partisans libertariens vont apprécier la simplification administrative qui résulterait d'une allocation forfaitaire, universelle et inconditionnelle, quand les sociaux-démocrates vont privilégier les avantages de l'outil pour lutter contre la pauvreté. Les tensions entre les objectifs sont manifestes et créent

un dilemme entre soutenabilité économique et adéquation à la lutte contre la pauvreté. Pour financer le revenu universel, il est nécessaire de réduire le niveau de protection sociale : le revenu universel est pensé pour contrer les défauts de celle-ci que sont le non-recours, la stigmatisation, les trappes à pauvreté et à inactivité... Or cette protection est orientée vers les personnes en ayant réellement besoin. En employant cet argent pour le redistribuer à tous, les plus démunis sont nécessairement perdants. Pour qu'un revenu universel leur profite, son montant doit être très élevé, ce qui le rend difficilement finançable. À l'inverse, un revenu universel finançable ne permet pas de lever une somme suffisamment importante pour améliorer significativement la situation de tous les plus pauvres tout en simplifiant la fiscalité et la protection sociale.

Une façon de sortir de ce dilemme est de renoncer à un revenu universel complet (c'est-à-dire remplaçant les prestations conditionnelles et leurs inconvénients) pour garder un système important de sécurité sociale : on peut ainsi obtenir un revenu universel finançable et efficace dans la lutte contre la pauvreté. Mais cette solution fait perdre un certain nombre d'avantages initiaux du revenu universel : celui-ci serait nécessairement d'un montant faible, puisqu'il faut financer tout un système de protection sociale en parallèle. Il est alors douteux qu'il puisse assurer une liberté réelle sur le marché du travail et une vraie indépendance financière. De plus, les aides sociales actuelles étant conservées, leurs inconvénients le seraient aussi (alors même que le revenu universel est pensé pour y remédier) : non-recours, risques de trappe à pauvreté, à inactivité, stigmatisation... Enfin, la simplification des systèmes fiscal et de protection sociale en serait grandement réduite. En somme, le dilemme est transformé en trilemme : le revenu universel peut être finançable, efficace pour réduire la pauvreté, ou encore constituer une simplification radicale de la fiscalité et de la protection sociale. Il peut être deux de ces trois propositions, mais pas les trois en même temps. D'où des soutiens extrêmement divers : les libéraux tiennent à la simplification administrative, quand les sociaux-démocrates privilégient la lutte contre la pauvreté.

Bibliographie

- Martinelli, L. (2020), « A Basic Income Trilemma : Affordability, Adequacy, and the Advantages of Radically Simplified Welfare », *Journal of Social Policy*, Volume 49, N° 3, p. 461–482.
- Van Parijs, P. (2018), « Le revenu universel, une proposition radicale pour le XXI^e siècle », entretien publié dans *Pour ou contre le revenu universel ?* G. Allègre, P. Van Parijs.

3. L'acceptabilité politique

Au-delà de la faisabilité économique présentée dans les paragraphes qui précèdent se pose la question de la faisabilité politique : le revenu universel bénéficie-t-il d'un soutien civil et partisan suffisamment fort pour être mis en œuvre dans un avenir proche ?

Du point de vue de l'opinion publique, l'adhésion semble plutôt faible. Le référendum suisse de 2016 fut un échec cuisant : 76,9 % des Suisses s'y sont opposés. Sondés sur un revenu universel de 750 euros par mois par l'Ifop en janvier 2017, 73 % des Français estiment de même qu'un tel revenu serait irréalisable en raison de son coût. La crainte du développement de l'assistanat est également très présente, surtout à droite (87 % des sympathisants des Républicains). Enfin, 59 % des Français considèrent que l'idée de verser la même somme aux plus riches comme aux plus pauvres est injuste, contre 25 % seulement l'approuvant. Le revenu universel paraît donc rejeté pour des raisons à la fois économiques et de justice.

Mais la crise du Covid rebat les cartes. Les études et sondages le montrent : l'opinion publique a évolué à propos du revenu de base. Les critiques tenant au risque de basculer dans l'assistanat ou au caractère injuste d'un revenu distribué aux pauvres comme aux riches se sont considérablement affaiblies, tandis que le potentiel rassurant du dispositif, garantissant un revenu chaque mois, est plébiscité. L'argument

tenant à la simplification administrative a également pris une importance majeure : l'aide de l'État doit se faire rapidement, toute vérification préalable étant jugée pénible, inutile et entraînant des délais supplémentaires. Ainsi, la dimension « filet de sécurité » du revenu de base a gagné en popularité : l'enjeu est de permettre à chacun de disposer d'un minimum de ressources.

Résultat : un sondage publié à la fin de l'année 2020 et réalisé au niveau européen indiquait que 52 % des Français se déclaraient favorables au revenu universel européen, de nature à réduire le niveau d'anxiété et d'augmenter le pouvoir d'achat permettant de se procurer des biens de nécessité ainsi que des loisirs. Dans le détail, le revenu universel trouve un écho favorable important chez les sympathisants des mouvements écologistes et dans l'électorat dit « de gauche » ou social-démocrate, ainsi qu'auprès des jeunes, des chômeurs et des plus précaires. De façon intéressante, la gauche libérale sur le plan des valeurs est assez neutre et ne semble pas soutenir particulièrement un revenu de base. Les partisans d'un revenu universel ne forment pas un groupe homogène capable de porter ses revendications sur la scène politique. De plus, ce soutien est en trompe-l'œil : une récente étude du Polish Economic Institute indique qu'il s'effondre dès lors que les questions de financement sont abordées. La mise en place d'une telle mesure est initialement soutenue par la moitié de l'échantillon sondé, lorsque la question est posée de façon très abstraite ; mais lorsqu'il est question d'introduire une hausse substantielle des taxes, d'augmenter la dette publique ou de réduire l'État-providence, une baisse du soutien de plus de vingt points de pourcentage est observée. Il semblerait donc que l'implémentation d'un revenu de base doive s'effectuer sans augmentation d'impôt, sans diminution des programmes de lutte contre la pauvreté et sans réduction des services publics pour être politiquement acceptable : trois critères que seules quelques propositions réunissent.

Enfin, il est important de noter, à partir de sondages européens, que le revenu universel est surtout plébiscité dans les pays disposant d'un État-providence d'une moindre ampleur. L'intérêt pour le concept est

particulièrement faible en Suède ou en Norvège, et beaucoup plus marqué en Hongrie, en Lituanie ou au Royaume-Uni. En d'autres termes, le revenu universel est le plus souhaité là où la protection sociale est la plus faible, ce qui conforte l'idée d'un arbitrage entre sa mise en place et un niveau de protection sociale plus élevé.

Bibliographie

- Dalia Research (2017), « The EU's growing support for basic income. Measuring the change in European support for basic income from April 2016 to March 2017 », Berlin : Dalia Research.
- European Social Survey Round 8 Data (2016), Data file edition 2.1. NSD – Norwegian Centre for Research Data, Norway – Data Archive and distributor of ESS data for ESS ERIC.
- Ifop-Fiducialpour Sud Radio, « Les Français et le revenu universel », janvier 2017.
- Ifop pour Solutions solidaires et la Fondation Jean Jaurès, « Les Français et la mise en place d'un revenu de base », mars 2021.
- Kukołowicz, P., Szarfenberg, R., Trzeciakowski, R. (2020), « Universal Basic Income. A new idea for the welfare state ? », Polish Economic Institute, Warsaw.
- Nettle D., Johnson E., Johnson M., Saxe R. (2021), « Why has the COVID-19 pandemic increased support for Universal Basic Income ? », Humanities and Social Sciences Communications, article n° 79.
- Parolin Z., Siöland L. (2019), « Support for a universal basic income : A demand-capacity paradox ? », Journal of European Social Policy 30 (4).
- Schwander H., Vlandas T. (2020), « The Left and Universal Basic Income : The role of ideology in individual support », Journal of International and Comparative Social Policy 36 (3).
- Yougov pour WeMoveEurope, « Universal Basic Income », novembre-décembre 2020.

4. La faisabilité dans un monde touché par la mondialisation

Le risque d'immigration de bénéficiaires du revenu universel et d'émigration des contributeurs rendant le revenu universel difficilement finançable sur le long terme existe et doit être pris en compte. Une solution à ce problème, présentée à la fin du dernier ouvrage de Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght, serait de créer un revenu de base international. Une possibilité explorée par les auteurs est ainsi d'utiliser les recettes issues de la vente de droits d'émission de gaz à effets de serre pour les redistribuer aux victimes de ces émissions, c'est-à-dire à la population mondiale. Néanmoins, un tel dispositif serait assez complexe à mettre en œuvre du fait de la nécessité de conclure un accord international et de la difficulté de s'assurer que la redistribution parvienne bien aux populations sans être captée par les gouvernements en place.

De façon plus réaliste, les auteurs envisagent ensuite un revenu universel à l'échelle européenne avec quatre arguments. Tout d'abord, cette formule garantirait la pérennité des systèmes sociaux européens : le libre-échange favorise actuellement des politiques publiques centrées sur la compétitivité au détriment de la redistribution qui se retrouve menacée. Mettre en place une redistribution européenne pérenniserait le modèle social européen tout en le conciliant avec les impératifs de compétitivité. Deuxièmement, une redistribution à l'échelle européenne diminuerait l'incitation à se déplacer dans les pays aux systèmes sociaux avantageux, donc réduirait les déplacements intra-européens dans un contexte migratoire très tendu, sans pour autant restaurer des frontières internes. Troisièmement, des transferts européens assureraient une meilleure stabilité de l'euro : si une crise touche un pays, les transferts nets vers ce pays augmenteront mécaniquement et atténueront la crise, ce qui diminuerait le risque d'éclatement de la zone euro. Et, dernièrement, l'Union Européenne gagnerait en légitimité : un système de redistribution européen rééquilibrerait une

QUE PENSER DU REVENU UNIVERSEL ?

politique européenne très centrée sur les impératifs de compétitivité et peu sur des objectifs redistributifs, laissant aux citoyens européens un sentiment de délaissement de la part de l'Union.

Remplacer les États-providence nationaux par une institution redistributrice supra-européenne est difficilement imaginable actuellement tant ceux-ci diffèrent. La solution la plus simple et, partant, la plus réaliste pour créer dès maintenant un système redistributif à l'échelle européenne, est le revenu universel. Cela ne ferait pas doublon avec les systèmes sociaux existants et, dès lors, ne pénaliserait pas les pays qui engagent leurs économies nationales vers une redistribution plus importante (ce qui serait le cas en cas de prestations conditionnelles). Ce système maximiserait la liberté de choisir les politiques nationales adaptées à chaque État tout en créant un système de transfert européen.

Ajoutons enfin que les migrations, souvent présentées comme des risques pour les États-providence, ne sont en réalité pas problématiques du point de vue de la justice sociale. En reprenant un argument d'un libertarien déjà cité (Zwolinski), si des personnes défavorisées arrivent dans un État pour y chercher une protection sociale et sont prêtes pour cela à abandonner l'ensemble de leurs racines, c'est qu'elles sont dans un état de dénuement significatif ; vouloir les priver de protection sociale pour redistribuer davantage à des individus disposant de bien plus de ressources qu'elle est une position assez audacieuse à défendre du point de vue de la justice sociale.

Bibliographie

- Van Parijs P., Vanderborght Y. (2017) *Basic income : a radical proposal for a free society and a sane economy*, Harvard University Press, London.
- Zwolinski M. (2014), « 3 arguments libéraux en faveur du revenu de base ». *Contrepoints*, 28 avril 2014, traduction par Emmanuel Bougerie de « *The Libertarian Case for a Basic Income* » publié le 05.12.2013 par libertarianism.org.

Les résultats des expérimentations

Afin de vérifier empiriquement les prédictions théoriques à propos du revenu universel, un certain nombre d'expérimentations ont été menées à travers le monde. Dans la mesure où nous nous intéressons surtout au contexte français, les présentations de résultats qui vont suivre n'incluent pas un grand nombre d'expérimentations menées dans des pays socialement et économiquement trop différents de la France. On évoquera donc des expérimentations européennes ou nord-américaines, en laissant de côté les cas intéressants, mais peu transposables de pays comme l'Inde, la Namibie ou le Brésil. De même seront laissés de côté les essais en cours ou achevés récemment dont les résultats n'ont pas été encore suffisamment étudiés.

1. Les expérimentations de taxe négative aux États-Unis et au Canada dans les années 1970

Les expériences d'impôt négatif, fortement inspirées par les écrits de Milton Friedman, interviennent dans un contexte de réflexion sur les politiques de lutte contre la pauvreté afin de proposer une alternative plus efficace que les aides sociales existant alors aux États-Unis. Le concept est simple : on détermine un seuil de revenu au-delà duquel on paie l'impôt sur le revenu et en deçà duquel l'État s'engage à compléter les revenus pour atteindre ce seuil. Il y a donc un revenu minimum garanti pour

chaque participant. Différentes expérimentations ont été menées entre 1968 et 1980 aux États-Unis et au Canada, l'expérimentation canadienne étant particulièrement intéressante puisqu'elle inclut un site de saturation (c'est-à-dire un site dont tous les habitants sont sujets de l'expérimentation) permettant d'observer les effets d'entraînement et effets sociaux.

Observe-t-on une réduction importante de l'offre de travail en raison de ces transferts inconditionnels ? Au niveau de la participation au marché du travail, les économistes n'ont pas trouvé de déclin significatif pour les expérimentations états-uniennes. En revanche, il y a bien eu une diminution du nombre d'heures travaillées. Celle-ci est de l'ordre de quelques points de pourcentage pour les hommes, et bien plus importante pour les jeunes et les femmes (environ 20 % d'heures de travail en moins pour celles-ci dans les expérimentations aux États-Unis). Pour ce qui est du Canada, une baisse de plus de 10 points de pourcentage a été relevée pour la participation au marché du travail. 30 % de cette réduction est imputable à des effets uniquement observables sur des groupes (baisse de stigmatisation en cas de retrait du marché du travail ou effets macroéconomiques sur les salaires par exemple). Les raisons à l'origine de ces retraits du marché du travail sont diverses : départ à la retraite anticipé, maladie, soin des enfants... Et, à l'inverse des États-Unis, il ne semble pas y avoir de diminution significative du nombre d'heures travaillées. Au bout du compte, il y a une baisse réelle de l'offre de travail, sans que celle-ci soit massive et sans qu'elle soit utilisée pour profiter de loisirs personnels. Deux points méritent une attention particulière. Tout d'abord, la diminution est bien plus importante pour les femmes que pour les hommes, ce qui tend à valider l'assimilation du revenu universel au salaire maternel. La situation des femmes sur le marché du travail a cependant beaucoup évolué depuis les années 1970, et rien ne dit qu'on observerait aujourd'hui les mêmes phénomènes. Deuxièmement, la baisse de l'offre de travail persiste sur le long terme, avec également des revenus plus maigres que les groupes-contrôles quarante ans après l'expérimentation : le taux d'emploi est plus faible de 3,3 points de pourcentage au groupe test et

le revenu inférieur de 1 800 dollars annuels. Ceci s'expliquerait surtout par des départs anticipés à la retraite, en raison de l'accumulation de capital permise par l'expérience notamment.

Si les effets sur le travail sont ambigus, ce n'est pas le cas de nombreuses autres variables étudiées surtout dans l'expérimentation canadienne. Du point de vue de la santé, une réduction de 8,5 % des hospitalisations a été observée au Canada relativement au groupe de contrôle, surtout en raison d'une baisse du nombre d'accidents, de blessures, et d'une meilleure santé mentale. L'abandon de conditions de travail trop dangereuses et la diminution du stress expliquent ces chiffres. Un niveau de santé plus élevé des bébés est observé, ainsi qu'une meilleure alimentation.

Des effets positifs sur l'éducation sont aussi mis en valeur : le revenu garanti est utilisé pour se former et les enfants réussissent globalement mieux. L'amélioration de la sécurité du revenu a également provoqué un abaissement de la criminalité assez important, à travers une diminution des vols et des crimes violents. Enfin, la stigmatisation est bien plus faible qu'avec les aides sociales, et ce type de dispositif est jugé préférable aux programmes sociaux.

En définitive, si l'on observe effectivement un certain retrait du marché du travail, les expérimentations d'impôt négatif se doublent néanmoins de nombreux effets annexes positifs sur la santé, l'éducation ou la criminalité. C'est l'un des avantages des programmes inconditionnels : les effets sur la santé ou l'éducation auraient été moindres avec un dispositif conditionnant l'aide à la réalisation d'un travail. Ici, de l'argent est donné aux individus en ayant besoin et ils sont libres de le dépenser comme ils le souhaitent : on observe donc des effets collatéraux assez importants, imprévus, mais appréciables.

Bibliographie

Baird S., McIntosh C., Özler B. (2011), « Cash or Condition ? Evidence from a Cash Transfer Experiment. » *Quarterly Journal of Economics* 126 (4) : p. 1709-1753.

- Calnitsky, D. and Pilar G. (2020), « The Impact of an Experimental Guaranteed Income on Crime and Violence. » *Social Problems*, p. 1-21.
- Calnitsky D., Latner J.P. (2017), « Basic income in a small town : Understanding the elusive effects on work », *Social Problems* 64 (3), p. 373-397.
- Calnitsky, D. (2016), « More normal than welfare : the Mincome experiment, stigma, and community experience », *Canadian Review of Sociology* 53 (1), p. 26-71.
- Forget E.L., (2011), « The town with no poverty : Using Health Administration Data to Revisit Outcomes of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment. » *Canadian Public Policy* 37 (3) : p. 283-305.
- Gibson M., Hearty W., Craig P. (2018) « Potential effects of universal basic income : a scoping review of evidence on impacts and study characteristics », *The Lancet* p. 392-S36.
- Marinescu I. (2018), « No strings attached : the behavioral effects of U.S. unconditional cash transfer programs », NBER Working Paper N° 24 337. Cambridge, MA : National Bureau of Economic Research.
- Price, David J. and Jae Song (2016), « The Long-Term Effects of Cash Assistance : A Forty-Year Follow-up of the Income Maintenance Experiments. » Job market paper.

2. Le revenu de base des Indiens Cherokee

Depuis 1996, environ 16 000 indiens membres de l'Eastern Band of Cherokee Indians reçoivent un dividende annuel moyen de 4 000 dollars sans la moindre contrepartie ni condition. Cette somme qui provient des revenus d'un casino géré par des Indiens de la tribu, est distribuée en deux fois chaque année. Il s'agit donc d'un scénario particulièrement intéressant pour étudier les effets d'un revenu universel puisque contrairement aux expérimentations d'impôt négatif, le dispositif est conçu ici pour durer et n'est pas soumis à certains biais expérimentaux (abandon de l'expérience, déclarations frauduleuses devant les scientifiques, effets d'expérience...).

Les conséquences de ce versement ont surtout été étudiées par l'économiste Randall Akee, qui compare la population bénéficiaire à des groupes tests et observe les résultats sur le travail, la criminalité, l'éducation et la santé. Au niveau du marché du travail, aucune réduction significative de l'offre n'est relevée, qu'il s'agisse du nombre d'heures travaillées ou de la participation au marché du travail. Cela signifie que l'effet revenu est à peu près nul : les Indiens n'ont pas compensé l'augmentation de leurs ressources par une diminution des revenus du travail. Une baisse de la criminalité chez les jeunes et de la consommation de drogues est relevée. Pour ce qui est de l'éducation, un effet très positif est à noter, puisque 4 000 dollars annuels additionnels ont conduit en moyenne à une année d'étude supplémentaire : cela peut être attribué à un meilleur suivi des parents (moins d'anxiété, meilleur confort de vie) ainsi qu'à la diminution de la criminalité. Enfin, une amélioration significative du niveau de santé est observée, avec moins de dépressions, d'obésité, d'anxiété, et de fumeurs. Seul point négatif relevé : une mortalité par accidents plus importante liée à l'achat de véhicules facilité par ce revenu complémentaire.

Il convient toutefois de souligner les caractéristiques d'un dividende de cette nature : d'une part, son montant est relativement faible ; d'autre part, le mode de financement n'est par construction pas envisageable à l'échelle nationale. Son élargissement supposerait une réforme du système fiscal, ce qui risque de diminuer les résultats observés ici.

Bibliographie

- Akee R., Copeland W., Keeler G., Angold A., Costello E.J. (2010), « Parents' Incomes and Children's Outcomes : A Quasi Experiment Using Transfer Payments from Casino Profits. » *American Economic Journal : Applied Economics* 2 (1) : p. 86-115.
- Akee R., Copeland W., Costello E.J., Simeonova E. (2018), « How does household income affect child personality traits and behaviors ? » *American Economic Review* 108 (3), p. 775-827.

3. Le fonds souverain d'Alaska

Il s'agit là sans doute du dispositif actuellement le plus proche d'un revenu universel. L'Alaska a mis en place en 1976 un fonds souverain à partir des ressources tirées de l'extraction de pétrole et a commencé à verser quelques années plus tard des dividendes à tous ses citoyens quel que soit leur âge, sans la moindre condition (hormis celle d'être résident en Alaska depuis au moins un an). Le montant de ce dividende annuel très populaire est assez fluctuant, variant entre 1000 et 2 000 dollars annuels. Le système est donc encore plus similaire à un revenu universel que la redistribution entre Indiens vue précédemment : ici, toute la population d'un territoire reçoit le dividende, ce qui rend possible l'observation des effets macroéconomiques et évite les biais de sélection (les Indiens étant une population plutôt pauvre sans pour autant être représentative au niveau national). De plus, la pérennité du dispositif permet de dépasser le cadre des expérimentations dont le principal défaut est de ne durer que quelques années : il est bien plus risqué de quitter son travail si le revenu universel est versé pour trois ans que si l'on perçoit un dividende à vie.

Quels sont les effets de cette allocation sur le marché du travail ? On s'attend tout d'abord à un effet revenu : les citoyens d'Alaska voient leurs revenus gonfler, donc peuvent travailler un peu moins. Et à l'inverse, on s'attend à ce que le dividende augmente la consommation, ce qui devrait rehausser la demande de travail, donc revaloriser les salaires et améliorer le taux d'emploi. Empiriquement, les économistes n'observent pas d'impact significatif sur l'emploi : on constate une légère hausse du travail à temps partiel, qui semble compensée par l'entrée de nouvelles personnes sur le marché de l'emploi. Les deux effets semblent se compenser l'un l'autre : les alaskiens ont pu baisser leur offre de travail, mais l'augmentation de la consommation a permis l'élévation de la demande de travail

et la diminution du taux de chômage. En particulier, on observe une hausse de la demande de travail plus importante pour les secteurs peu enclins à l'exportation (restauration par exemple) que pour les secteurs plus exportateurs, ce qui permet de vérifier l'hypothèse théorique.

Comment la population utilise-t-elle ce revenu ? L'une des craintes concomitantes au revenu universel est le gaspillage par les individus d'une augmentation de leurs ressources. Le cas de l'Alaska vient nuancer cette crainte. Une élévation de la consommation est présente immédiatement après le versement du dividende et s'étale sur environ trois mois : les alaskiens consomment davantage de services et de bien non durables après la perception de l'allocation. L'argent des enfants est soit géré par les parents (environ la moitié des ménages), soit conjointement par les parents et les enfants. Au niveau des dépenses, l'allocation est surtout utilisée pour les achats quotidiens, quelques dépenses exceptionnelles et l'épargne. La plupart d'entre eux prévoit ainsi d'épargner au moins la moitié du dividende, ce qui engendre une hausse des inégalités dans la mesure où sa fructification est surtout pratiquée par les ménages les plus aisés.

Tout comme pour les Indiens, ces changements de mode de consommation ont des conséquences sur la santé. Une étude montre une meilleure santé des nouveau-nés ; et, à l'inverse, on observe une augmentation de 13 % de la mortalité consécutive au versement qui proviendrait de la hausse de la consommation de drogues. Il ne faut toutefois pas en conclure une progression générale de la criminalité puisque le nombre de vols diminue, et ce, d'autant plus que le versement du dividende est élevé.

Les enseignements du dividende alaskien sont néanmoins limités en ce qui concerne une éventuelle transposition française. Son montant est très faible relativement aux propositions hexagonales et son mode de financement ne semble pas adapté à la France : les effets macroéconomiques seraient différents en cas de financement d'un revenu universel par une réforme de la fiscalité.

Bibliographie

- Damon J., Marinescu I. (2018), « The Labor Market Impacts of Universal and Permanent Cash Transfers : Evidence from the Alaska Permanent Fund. » Working paper 24 312, National Bureau of Economic Research.
- Goldsmith S. (2010), « The Alaska Permanent Fund Dividend : A Case Study in Implementation of a Basic Income Guarantee », presented at 13th Basic Income Earth Network Congress University of Sao Paulo, Brazil.
- Kueng L. (2015), « Explaining Consumption Excess Sensitivity with Near-Rationality : Evidence from Large Predetermined Payments. » Working Paper 21 772. National Bureau of Economic Research.

4. L'expérimentation finlandaise

L'expérimentation finlandaise lancée en 2017 témoigne d'un regain d'intérêt pour le revenu universel. Le programme consiste à verser 560 euros par mois pendant deux ans à 2000 chômeurs, ce versement venant se substituer à l'allocation chômage et pouvant se cumuler avec un salaire.

Le recul vis-à-vis de cette expérimentation est faible et les études peu nombreuses. Les résultats préliminaires ne montrent aucun effet sur l'emploi ou sur les revenus des bénéficiaires du programme. Le dispositif est calibré de telle sorte que le montant du revenu soit inférieur à celui des allocations chômage, majoré en présence d'enfants. De nombreux chômeurs ont demandé en plus du revenu l'allocation censée être remplacée par le revenu universel. La réduction des démarches administratives, la disparition de la stigmatisation ou la suppression d'autres inconvénients liés aux démarches conditionnelles n'ont pu se vérifier. Il s'agit là d'une belle illustration du trilemme du revenu universel : le montant n'est pas très élevé, ce qui entraîne le maintien d'un certain nombre d'aides sociales et vient grandement limiter les avantages du revenu universel. Augmenter le montant ne serait pas

viable, à moins de supprimer aussi les aides sociales, mais c'est alors la lutte contre la pauvreté qui devient beaucoup moins efficace. De plus, de nombreux chômeurs ont effectué les démarches administratives pour toucher les allocations chômage sans y avoir droit ; la procédure étant très simple et rapide à effectuer, ils continuaient à la faire même sans en avoir besoin. Ce résultat vient nuancer la portée de l'argument tendant à réduire la bureaucratie : celle-ci ne semblait en réalité pas très contraignante pour les chômeurs finlandais, qui continuaient les démarches comme si de rien était.

Des effets remarquables sont constatés s'agissant du bien-être : les bénéficiaires du revenu universel sont en moyenne plus satisfaits de leur vie, moins stressés et plus confiants dans l'avenir. Dernier fait d'importance : bénéficiaire du revenu universel a fortement augmenté la conviction qu'il s'agirait d'une bonne mesure à implémenter dans la protection sociale, et qu'il serait plus simple de lancer sa propre entreprise. Le dispositif finlandais semble donc remplir plusieurs objectifs du revenu universel.

Mais là encore, l'importance de l'expérimentation dans la compréhension des conséquences du revenu universel est très limitée. Le dispositif est centré sur les chômeurs et les résultats ne sont donc pas généralisables. Comme avec les expérimentations précédentes, le financement du revenu universel n'a pas été abordé ; or il pourrait grandement réduire les chiffres observés. La sélection aléatoire des chômeurs empêche également d'observer tout effet macroéconomique. Enfin, les effets de long terme sont là encore inobservables. Il est donc difficile de tirer des enseignements définitifs de l'expérimentation finlandaise sur les conséquences d'un véritable revenu universel.

Bibliographie

Kangas O., Jauhiainen S., Simanainen M. and Ylikännö M. (2019), « Effects of the basic income experiment on employment and well-being », Helsinki : Ministry of Social Affairs and Health.

Verho J., Hämäläinen K., Kanninen O. (2021), « Removing Welfare Traps : Employment Responses in the Finnish Basic Income Experiment », VATT Working Papers 142.

5. Les limites inhérentes aux expérimentations

L'idée d'utiliser les expérimentations pour tester les prédictions théoriques autour du revenu universel est soumise à de nombreuses limitations et s'avère en réalité assez peu productive. Les expérimentations naturelles (indiens Cherokee, Alaska) ne sont pas calibrées pour étudier les effets du revenu universel ; elles sont des produits de circonstances politiques uniques : ce qu'elles nous apprennent est loin d'être généralisable, puisque les montants versés sont beaucoup plus faibles que ceux actuellement envisagés, et les modes de financement ne sont pas utilisables à l'échelle nationale. Les expérimentations menées dans un cadre scientifique présentent quant à elles de multiples défauts étudiés ci-après.

Les nombreux problèmes des expérimentations ont été résumés dans un article très clair de Karl Widerquist, philosophe et économiste. Les effets observables ne nous disent pas grand-chose sur les conséquences d'un revenu universel, tout d'abord parce que les expérimentations sont limitées dans le temps, dans l'espace et contextualisées. À l'exception du dispositif canadien, toutes ont été effectuées sur des populations éparées, ce qui empêche d'observer tout effet macroéconomique : l'offre de travail baisse certes, mais il est tout à fait possible que les entreprises augmentent leurs salaires pour compenser cette baisse de l'offre de travail, ce qui attirerait de nouveau les travailleurs et viendrait grandement nuancer, voire, à l'extrême, annuler cette baisse de l'offre de travail. De même, les effets sur les salaires ou sur le coût de mise en place du revenu universel sont difficilement observables à partir des expérimentations à cause des effets d'ordre

macroéconomique. Deuxième point, la limitation dans le temps : les expérimentations durent au plus quelques années, ce qui rend peu probable un changement radical de comportement des individus. Un revenu universel mis en place pour une durée indéterminée pourrait conduire certains à réellement abandonner leur emploi, sans crainte de se retrouver sans ressources une fois l'expérimentation terminée. Enfin, les expérimentations sont indissociables de leur contexte : elles ne font que mesurer des effets relativement à un système social donné. L'impôt négatif était bien plus généreux que le système social américain, ce qui conduit à surestimer le retrait du marché du travail relativement à un contexte européen avec un État-providence bien plus développé où les participants n'auraient que peu de raisons de changer de comportement. Les expérimentations ne sont donc malheureusement ni généralisables ni transposables.

À cela s'ajoutent, plus spécifiquement pour les recherches autour de l'impôt négatif, le problème de la non-représentativité des populations étudiées et les nombreux biais méthodologiques rendant totalement impossible une estimation chiffrée des comportements : tout au plus peut-on avoir une idée du sens dans lequel évoluent les variables. Des participants ont quitté l'expérience et de nombreux autres ont menti sur leurs déclarations. Comme dans toute expérimentation, les participants sont soumis à des biais expérimentaux : pour ne citer que le plus célèbre d'entre eux, l'effet Hawthorne, les individus observés ont tendance à fournir des efforts pour se valoriser aux yeux des enquêteurs. Dans une expérimentation sur le revenu universel, les enquêtés qui se savent observés sont moins susceptibles de profiter du revenu inconditionnel sans rien faire en échange. Dernier élément : il est nécessaire de financer le revenu universel, ce qui peut contrecarrer les effets observés dans les expérimentations. Ce dernier point est crucial, puisqu'il vient aussi nuancer les résultats obtenus à partir du dividende d'Alaska, puisque son mode de financement a peu de chances d'être adopté en France.

QUE PENSER DU REVENU UNIVERSEL ?

Et quand bien même les résultats seraient significatifs, clairs et précis, ils resteraient difficilement interprétables. Une baisse de l'offre de travail a été observée dans les expérimentations d'impôt négatif : mais qualifier cette baisse d'importante ou de faible dépend largement des auteurs et de leurs partis pris politiques, sans aucun consensus scientifique sur la valeur axiologique de tels chiffres et leur importance. Les résultats ne parlent pas d'eux-mêmes. Un économiste, Reichauer, souligne ainsi que si la sécurité sociale avait été expérimentée, on aurait très certainement observé un net retrait du marché du travail avec des départs à la retraite plus tôt, une épargne plus faible ou encore une baisse de la solidarité familiale. Pourtant, personne aujourd'hui ne remettrait en cause la sécurité sociale. Les chiffres ne sont donc pas suffisants pour porter un jugement normatif.

Bibliographie

Widerquist K. (2005), « A failure to communicate : What (if anything) can we learn from the negative income tax experiments ? », *The Journal of Socio-Economics* 34 (1), p. 49-81.

Les propositions actuelles

1. Le Liber de Marc de Basquiat et Gaspard Kœnig

La proposition française la plus aboutie, d'inspiration libérale, est tirée de la thèse de Marc de Basquiat et est exposée dans un ouvrage co-écrit avec Gaspard Kœnig. Elle consiste en une réforme du système fiscal avec la mise en place d'un revenu universel conçu comme « filet de sécurité » donnant une certaine autonomie aux individus en permettant à chacun de survivre. L'objectif est double : améliorer et simplifier. Améliorer la protection sociale par la création d'un revenu de base évitant les inconvénients du RSA (intrusion dans la vie privée, paternalisme, trappes à pauvreté et à inactivité, effets de seuils) ainsi que ceux de la politique sociale évoqués dans les développements précédents et permettant de lutter activement contre la grande pauvreté, d'une part, et simplifier le système fiscal et la protection sociale en clarifiant le « maquis des allocations » et le système d'impôts, d'autre part.

Ce double objectif est visible dans la structure du dispositif proposé : le revenu universel appelé Liber par les auteurs consiste en un crédit d'impôt individualisé allant de pair avec la Libertaxe le finançant. Son montant est de 480 euros par mois par adulte, 270 euros entre 14 et 18 ans et 200 euros avant 14 ans, financé par une taxe au taux fixe de 23 % portant sur les revenus déclarés des personnes physiques (cette taxe a donc la particularité de s'appliquer dès le premier euro gagné hors Liber). La Libertaxe est légèrement progressive du fait

de l'exclusion du Liber de son assiette. Il est important de noter que ces montants peuvent être modulés : il est possible d'augmenter le revenu universel, à condition de rehausser le taux de la Libertaxe. Les auteurs élaborent un dispositif finançable par construction : la taxe vient financer le revenu universel. La démarche est en quelque sorte en deux temps. Les auteurs mettent au point le squelette fiscal du dispositif, constitué d'une réforme de la fiscalité et de la protection sociale avec un budget équilibré grâce à la création d'une taxe permettant d'alimenter le revenu de base. Ils y placent ensuite la chair plus politique en chiffrant le système, consistant en un revenu universel qui, sans être ridiculement faible, reste modeste et inscrit le projet dans une optique plutôt libérale. Cette démarche est assez rare et notable, puisqu'en général les propositions commencent par poser le montant du revenu universel avant de chercher un moyen de le financer par des augmentations d'impôts et des coupes dans les dépenses publiques. Ici, la fiscalité est organisée pour garantir l'existence d'un revenu universel d'un montant quelconque (pourvu que celui-ci ne conduise pas à un coût supérieur au PIB, ce qui serait économiquement absurde), ce qui donne au Liber des bases économiques très solides.

S'agissant des aides, les auteurs proposent de supprimer le RSA, la prime d'activité, les allocations familiales ainsi qu'un certain nombre d'autres aides (allocation de solidarité spécifique, allocation veuve...). Certaines seraient diminuées et ne formeraient plus qu'un complément au Liber : allocation adultes handicapés, allocation de solidarité aux personnes âgées, bourses de l'enseignement supérieur... Le système des retraites, les aides au logement, l'assurance chômage et autres dispositifs de protection sociale ne seraient pas touchés par la réforme. Pour ce qui est des prélèvements, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, l'ensemble des niches fiscales, les taxes sur les salaires, la CSG et autres cotisations sociales non contributives (maladie, famille...) disparaîtraient. À l'inverse, outre la Libertaxe de 23 %, une CSG-santé de 13 % serait créée ainsi qu'un dernier impôt pour boucler le dispositif et récolter 30 milliards d'euros. Les auteurs ne se

prononcent pas sur la nature de ce dernier impôt, qui relève selon eux d'un choix politique. Ils suggèrent simplement diverses pistes : taxation des patrimoines, hausse de la TVA, taxe écologique, sur-taxation des hauts revenus.

Qui les gagnants et les perdants de ce schéma ? Le Liber modifierait peu la distribution des richesses telle que nous la connaissons aujourd'hui puisque tel n'est pas leur principal objectif : celui-ci est de réduire la grande pauvreté et simplifier le système fiscal. Néanmoins, quelques évolutions sont à prévoir. Les retraités, à l'exception des plus modestes, seraient les grands perdants de la réforme, tandis que les jeunes sortiraient largement gagnants. Les actifs et couples modestes y gagneraient également. Une famille du premier décile gagnerait une centaine d'euros par mois, quand une famille du dernier décile verrait sa contribution augmenter d'un peu moins de 400 euros. Toutefois, ces chiffres sont à prendre avec des pincettes : les auteurs soulignent à la fin de leur ouvrage la possibilité que les entreprises collectent une part du Liber à travers des baisses de salaires. Leur modélisation ne prend pas en compte les éventuels ajustements des salaires sur le marché du travail, puisqu'elle considère que l'effet sur ceux-ci sera nul.

Bibliographie

Basquiat M. de, Koenig G. (2014), *Liber, un revenu de liberté pour tous*, L'Onde. Génération libre.

2. Les propositions de Baptiste Mylondo

Le revenu universel est également très défendu à gauche, notamment par Baptiste Mylondo, auteur de plusieurs ouvrages de référence sur le sujet. La finalité est ici non pas d'éradiquer la grande pauvreté, mais d'éradiquer la pauvreté tout court avec un revenu inconditionnel

d'un montant proche du seuil de pauvreté. Ce type de revenu universel couple des ambitions sociales et écologistes : l'objectif est de diminuer l'importance du travail dans notre société et de réduire la consommation afin de mettre en œuvre une politique de décroissance sans léser les plus pauvres. Alors que le Liber s'apparente à une réforme fiscale visant à améliorer la protection sociale, le revenu universel est chez Baptiste Mylondo un moyen de renverser les valeurs installées aujourd'hui : il est donc bien plus révolutionnaire puisque son objectif affiché est de transformer la société en supprimant la centralité de la valeur « travail » grâce à la déconnexion entre emploi et revenu. Le revenu universel est ici un moyen d'aller vers une société plus juste, moins centrée sur le travail, moins inégalitaire et bien plus sensible à l'écologie ; il viendrait en outre reconnaître la participation de tous à la société en rémunérant une forme bien plus large de contribution que le travail salarié.

Les moyens mis en œuvre sont donc quantitativement bien supérieurs dans cette version du revenu universel. Pour financer un montant de 1 000 euros par personne (soit environ le seuil de pauvreté actuel), Baptiste Mylondo commencerait par supprimer toute aide qu'il juge redondante : RSA et ensemble des minima sociaux à l'exception de l'allocation adultes handicapés, l'ensemble des allocations familiales ou encore les allocations logement et les bourses scolaires. Il ajoute à cela les sommes allouées aux politiques de l'emploi telles que les emplois aidés, les dispositifs de préretraite, les allègements de cotisations sociales ou encore les primes pour l'emploi. Ces coupes budgétaires seraient associées à une forte hausse des impôts afin de financer la majeure partie du programme : une hausse de 35 points de la CSG est nécessaire pour financer un revenu universel d'un montant 750 euros (230 euros par mineur), ou encore un impôt sur le revenu moyen d'environ 57 % dès le premier euro gagné pour un montant de 1 000 euros (250 euros pour les mineurs). Le taux serait fixe, mais l'exclusion du revenu universel de l'imposition mènerait à un impôt progressif. L'économiste se montre également ouvert à un impôt

beaucoup plus progressif par tranches. S'agissant de la redistribution, les sept premiers déciles sortiraient gagnants de ce système, le huitième ne constaterait pas de changement et les deux derniers y perdraient.

L'objectif de cette proposition est de diminuer les inégalités, d'amorcer une politique de décroissance et de réduire grandement la place du travail. Le risque de retrait massif du marché du travail n'en est ici pas un : le chômage n'est pas un problème, au contraire. Tout d'abord, cela détruirait les professions dégradantes et mal rémunérés. Ensuite, cela devrait conduire à une baisse du chômage involontaire. Surtout, cette tendance marquerait l'entrée dans une société moins productiviste où l'épanouissement passerait par d'autres activités que par l'emploi. Les individus se contenteraient d'un revenu de 1 000 euros par mois, signe du passage à une société moins consumériste. Le travail ne serait plus aliénant et ne serait plus un gagne-pain, le temps libre augmenterait. Le *free rider* n'a pas sa place dans cette analyse : tout le monde contribue d'une façon ou d'une autre à la richesse sociale et ne pas s'engager dans une relation d'emploi n'est absolument pas un problème. C'est simplement le résultat d'un choix exercé par des individus privilégiant le temps libre au travail rémunéré, préférence qui doit être respectée et qui est fondée sur de bonnes raisons.

Bibliographie

Mylondo B. (2010), *Un revenu pour tous ! Précis d'utopie réaliste*, éd. Utopia, coll. « Controverses ».

3. Les propositions de la Fondation Jean Jaurès

La Fondation Jean Jaurès a publié en 2016 une note présentant trois modalités de mise en œuvre du revenu universel en fonction du montant. La publication est construite d'une façon plutôt atypique : l'enjeu

est simplement de trouver un financement possible du revenu universel, que son montant soit modeste (500 euros par mois), intermédiaire (750 euros) ou élevé (1 000 euros). L'objectif n'est pas de montrer que le revenu universel est souhaitable, mais simplement de prouver qu'il est réalisable. Les auteurs ne s'attardent donc pas sur les différents arguments en faveur ou non du revenu universel, ni même sur les modalités de financement autres qu'une réallocation des dépenses de sécurité sociale. Ils s'attachent à démontrer qu'un revenu universel est possible, au prix de l'État-providence.

Par conséquent, l'essentiel de la note consiste à décrire une modalité de financement par montant. La méthode est très simple : calcul du montant des transferts nécessaires et choix des coupes budgétaires à effectuer pour les financer. Le rapport cristallise les craintes exprimées par « la gauche » d'un démantèlement de l'État-providence au profit de l'établissement du revenu universel.

Dans le détail, la note propose trois possibilités : 500 euros mensuels, 750 ou encore 1 000 euros. Les jeunes de moins de 15 ans toucheraient 30 % de cette somme, et 50 % entre 15 et 18 ans. Pour ce qui est du financement, la version à 500 euros mobiliserait l'ensemble des dépenses actuelles de protection sociale à l'exception de la branche vieillesse, ainsi que 38 milliards d'impôts ; la version à 750 euros remplacerait absolument toute la protection sociale et la version à 1 000 euros nécessiterait en plus une hausse des impôts pour lever 153 milliards. Les politiques d'emploi seraient également mises à contribution, avec la suppression de plusieurs exonérations de cotisations patronales (pacte de responsabilité, exonérations Fillon). Seul le financement des retraites complémentaires et des affections longue durée sont épargnés. Par ailleurs, 10 milliards d'économies de coûts de gestion sont espérés. Dans la version retenue (750 euros par mois), des hausses d'impôts seraient ajoutées : hausse de deux points de la TVA et passage du prix de la tonne de carbone à 50 euros. Enfin, une majoration est proposée pour les retraités : ceux-ci recevraient un revenu de 1 125 euros au lieu de 750 euros.

Cette note fut très critiquée par les promoteurs du revenu universel au sein desquels personne ou presque n'envisage un tel démantèlement de la protection sociale, pas même parmi les libéraux. Sa dimension polémique lui confère une certaine notoriété : elle est régulièrement citée par les critiques du revenu de base qui y voient la preuve d'un arbitrage nécessaire entre revenu universel et protection sociale décente. La réalité est beaucoup plus complexe, et la grande majorité des défenseurs du revenu universel sont plus mesurés et plus précis lorsqu'ils présentent leurs propositions.

Bibliographie

Chevandier T., Héricourt J. (dir.) (2016), « Le revenu de base, de l'utopie à la réalité », Note du Groupe de travail revenu universel de la Fondation Jean Jaurès, 22 mai 2016.

4. Le Mouvement Français pour un Revenu de Base

Réunissant des partisans d'orientations politiques diverses, le Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB) ne s'attache pas à défendre un montant particulier, et n'a pas non plus de modèle de revenu de base unique. On retrouve au niveau des justifications un panel très éclectique allant de la lutte contre la pauvreté à l'émancipation des femmes, en passant par le dépassement d'une vision trop productiviste de l'économie, la précarisation des emplois, une meilleure démocratie ou encore une répartition des richesses plus égalitaire. Le mouvement est ainsi trans-partisan et ne se limite absolument pas à défendre une vision du revenu de base.

Malgré tout, un montant au niveau du RSA est régulièrement mis en avant par ses membres. Sur le site du mouvement ainsi que lors

d'une audition sénatoriale, un montant de 465 euros est retenu à titre d'exemple, financé par un impôt sur le revenu de 38 % dès le premier euro gagné qui s'ajouterait à la CSG. Ce chiffre de 38 % pourrait être diminué en cas d'instauration de sources de financement complémentaires. Le revenu de base remplacerait l'actuel RSA et la prime d'activité, ainsi que les allocations familiales dans la mesure où les enfants de moins de 14 ans recevraient 185 euros, et 250 euros entre 14 ans et 18 ans. Le quotient conjugal pourrait quant à lui être préservé, sans que cela ne soit non plus une obligation. Les sommes allouées aux exonérations Fillon et au CICE seraient également réorientées pour financer le revenu de base. Enfin, les bénéficiaires d'une pension retraite, d'une indemnisation chômage ou de l'allocation adultes handicapés ne toucheraient pas le revenu de base en plus de leur indemnité : celui-ci se déduirait de celle-là.

Le montant du revenu de base pourrait être augmenté par l'instauration d'autres sources de financement, ou par l'augmentation du taux d'imposition. Sont ainsi examinés par le MFRB un impôt sur le patrimoine, des taxes écologiques, un impôt plus progressif, une taxe sur les transactions financières ou encore la création monétaire. Le mouvement n'est pas dogmatique : son objectif est l'instauration du revenu de base, et il estime que le choix du financement relève d'un choix politique qui ne doit pas empêcher la mise en place du dispositif.

En somme, il s'agit là d'un scénario assez classique, ni révolutionnaire, ni vraiment original. Le MFRB, qui milite pour l'instauration du revenu de base, accorde une grande importance à sa faisabilité politique. Son ambition est davantage de clarifier les enjeux associés au revenu de base, avec notamment un site internet extrêmement pédagogique, plutôt que de proposer une version idéologique ou outillée d'une forme de revenu en particulier. Le mouvement est ouvert et les propositions avancées souples.

Bibliographie

- Cauneau R., Hyafil J., Monnier J., Verclonne C. (2016), « Contribution au rapport sur une réforme des minima sociaux », de la part du Mouvement Français pour un Revenu de Base.
- Mouvement Français pour un Revenu de Base, coordonné par Stéphanie A. (2017), *Pour un revenu de base universel, Vers une société du choix*, Éditions du détour, collection ESSAI.
- Percheron D. (2016), « Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France », rapport n° 35 remis au Sénat le 13 octobre 2016, audition de M. Jean-Éric Hyafil.

5. Les propositions du monde politique

L'idée d'un revenu universel a fait son chemin depuis 2017, au point que le principe est désormais sérieusement considéré au sein de toutes les mouvances politiques. À gauche d'abord, Génération.s défend toujours l'idée d'un revenu universel d'existence (RUE) de 750 euros mensuels versé à tous. La mesure serait d'abord appliquée aux jeunes de 18 à 25 ans avant de s'étendre à l'ensemble des Français et étrangers résidant en France depuis au moins 5 ans, les mineurs recevant quant à eux 300 euros. La suppression des minima sociaux redondants permettrait certes des économies substantielles, mais le gros du financement serait assuré par des taxes, quatre pistes étant évoquées par Benoît Hamon dans son dernier livre. Outre la « taxe robot », l'auteur envisage un financement par les ressources naturelles (en louant les sous-sols et espaces communs naturels à des entreprises ou particuliers), par des taxes de 0,05 % sur les transactions financières et produits dérivés ainsi que 0,1 % sur les actifs financiers et produits structurés, ou enfin par une réforme d'ampleur de la fiscalité des entreprises en calculant les cotisations patronales sur la valeur ajoutée plutôt que sur

la masse salariale, ce qui serait une façon de faire payer davantage les entreprises bénéficiant le plus de la robotisation. En bref, le financement serait à la charge du secteur financier et des entreprises.

Yannick Jadot s'est également avancé sur le terrain du revenu universel, mais de façon beaucoup plus prudente. Il propose ainsi la création d'un « revenu citoyen » de 665 euros en début de quinquennat (880 en fin de quinquennat) pour une personne seule dès 18 ans, remplaçant le RSA et quelques minima sociaux non détaillés ainsi que la prime d'activité. La mesure est floue, mais ne semble constituer qu'un complément de revenu, et n'est donc pas un revenu universel à proprement parler. La France Insoumise n'est pour sa part pas favorable au revenu universel, sans y être franchement opposée. La crainte de ce parti vient surtout d'un montant trop faible ne rééquilibrant pas réellement les rapports de forces et se traduisant en baisses de salaire. Le parti de Jean-Luc Mélenchon est plutôt favorable à une politique de l'emploi (travail garanti, baisse du temps de travail) et ne souhaite pas admettre, contrairement à certains partisans du revenu universel, que le plein-emploi soit un mirage.

Le revenu universel est également étudié à droite, de façon très discrète. Déjà proposé par Nathalie Kosciusko-Morizet en 2017 pour un montant de 470 euros par adulte financé par un impôt de 20 % sur le revenu des personnes physiques en remplacement du RSA, de la prime d'activité et de l'allocation de solidarité spécifique, l'idée est de nouveau en vogue auprès des Républicains pour la campagne présidentielle à venir. Aurélien Pradié et des députés républicains, dont certains proches de Xavier Bertrand, planchent sur l'idée d'un « revenu vital » de 715 euros (40 % du revenu médian) pour les jeunes sans emploi de 18 à 25 ans, sous condition d'avoir consacré quelques mois à la collectivité. La mesure semble être mise quelque peu de côté dans les dernières propositions avancées par la droite, mais elle reste à l'étude et pourrait tout à fait resurgir prochainement : là encore assez éloignée d'un véritable revenu universel, cette mesure en emprunte néanmoins quelques traits.

Bibliographie

Hamon B. (2020), *Ce qu'il faut de courage*, édition des Équateurs.

6. Le salaire à vie

Le revenu universel est parfois rapproché du salaire à vie popularisé par le sociologue Bernard Friot. Les logiques des deux dispositifs sont en réalité profondément différentes, les deux étant issus de familles idéologiques éloignées. Le principe du salaire à vie consiste à distribuer à chaque individu un revenu en fonction non pas de son poste mais de ses qualités propres, afin de rémunérer le travail selon l'utilité sociale qu'il procure plutôt que d'après une valeur fixée par le marché. Pour déterminer la valeur du salaire, diverses caractéristiques seraient utilisées : le niveau d'études ou le fait de travailler dans un secteur en manque de travailleurs augmenterait le salaire, tandis que des fautes professionnelles ou des peines pénales l'amoindriraient. Alors qu'aujourd'hui une même tâche peut être rémunérée ou non (comme le fait de s'occuper de personnes dépendantes, selon que quelqu'un soit employé pour cela ou qu'un membre de la famille s'en charge), dans ce modèle, tout travail identique serait récompensé également. La participation de tous à la création de valeur serait ainsi reconnue de façon plus juste que par un revenu universel. Ce salaire à vie ne serait pas cumulable avec d'autres revenus : l'esprit de la mesure est anticapitaliste, le salaire n'étant plus versé par l'employeur après rencontre de l'offre et de la demande sur le marché du travail, mais distribué par une caisse des salaires en fonction de caractéristiques propres. En pratique, 60 % de la valeur ajoutée seraient collectés pour rémunérer les individus, avec un salaire compris entre 1500 et 6 000 euros. La notion de profit disparaîtrait : les revenus des entreprises seraient intégralement taxés à l'exception d'une faible partie permettant de s'autofinancer.

QUE PENSER DU REVENU UNIVERSEL ?

Le salaire à vie nécessite donc une réforme profonde du système socio-économique, notamment l'abandon d'un modèle capitaliste, tandis que le revenu universel est tout à fait réalisable sans changer radicalement de modèle économique. Le philosophe Philippe Van Parijs présente ainsi sa vision du revenu de base comme une « voie capitaliste vers le communisme » : il n'est pas question de renverser toutes les structures économiques existantes. Le revenu universel ne change pas fondamentalement le rapport des individus au travail : les rémunérations existent toujours, il y a simplement une part du revenu accordée inconditionnellement. À l'inverse, le salaire à vie a pour objectif de libérer les individus de toute exploitation et aliénation par le travail en décorrélant bien plus largement revenu et emploi salarié, dans un esprit très marxiste.

Bibliographie

Friot B. (2012), *L'enjeu du salaire*, Paris : La Dispute.

IV

Le revenu universel est-il l'avenir de la protection sociale ?

1. Les évolutions de la protection sociale française

Malgré sa défaite en 2017, le projet phare de Benoît Hamon a marqué les esprits et la sphère politique qui s'y intéresse. Ainsi, un projet de réforme de la majorité présidentielle étudie les intérêts d'un revenu universel d'activité (RUA). Mais ce programme est en réalité assez éloigné d'un véritable revenu universel. Il ambitionne de fusionner un certain nombre de prestations sociales afin de simplifier le système des aides sociales et de diminuer ainsi le taux de non-recours : RSA, prime d'activité, APL, allocation de solidarité aux personnes âgées et allocation de solidarité spécifique seraient réunis en une unique aide dont le montant serait modulable en fonction notamment du fait d'avoir un emploi ou d'être propriétaire d'un logement. Ce revenu n'est donc pas forfaitaire. Il n'est pas non plus universel, puisque sous condition de ressources strictes. Il n'est pas davantage inconditionnel, puisque les bénéficiaires d'un tel revenu devraient s'inscrire dans un parcours d'insertion et s'engageraient à ne pas refuser plus de deux offres raisonnables d'emploi. Il ne serait pas non plus versé automatiquement, des démarches devant être effectuées auprès d'un organisme.

Cela étant, la logique de ce type de réforme n'est pas étrangère au revenu universel. La simplification du système de protection sociale en

est un exemple ; et l'extension du dispositif aux 18-25 ans permettant de toucher entre 10 et 15 millions d'individus constitue un progrès dans l'universalité relativement au RSA. La création d'un revenu minimal rapproche également le RUA d'un revenu de base, certes conditionnel et non universel, mais assurant un filet de sécurité dans la même logique que celle proposée par plusieurs des promoteurs (plutôt libéraux) du revenu universel. Sur ce plan, le RUA se rapproche du RSA, lui-même assez proche d'un revenu de base à l'exception de sa non-universalité et de sa non-automaticité.

Les évolutions de certaines aides sociales s'inscrivent dans l'esprit d'un revenu de base. Les demandes actuelles de « déconjugalisation » de l'allocation adultes handicapés pour garantir leur autonomie relèvent d'une démarche d'individualisation des prestations sociales caractéristique du revenu universel. Par ailleurs, le nouveau mode de calcul des allocations familiales introduit par le gouvernement Valls en 2015 tend à égaliser les transferts entre les revenus lorsqu'on prend en compte le quotient familial, ce qui rapproche ce système du revenu de base par la forfaitisation qu'il engendre. Ces deux transformations témoignent d'une évolution de l'état d'esprit et d'un climat qui serait plus propice à l'adoption du revenu de base.

Bibliographie

Dourgnon J. (2015), « La protection sociale française tend-elle vers un revenu de base ? », *L'économie politique*, 2015/3 (n° 67), p. 8-18.

2. La crise du Covid et le nouveau souffle donné au revenu universel

À la suite à la campagne de 2017, le revenu universel a été quelque peu oublié. Ce n'est qu'avec la dernière crise que le sujet est revenu

sur la table : la mise en lumière des limites de la protection sociale s'est accompagnée d'une réflexion sur son amélioration et d'une hausse importante du soutien pour des mesures de type revenu universel. Les trous dans la raquette des prestations sociales ont laissé de nombreuses personnes sans ressources. Les jeunes, les intermittents, les travailleurs journaliers, les indépendants ont été laissés pour compte par une protection sociale centrée sur l'emploi et le salariat.

Le revenu universel permettant de combler tous ces trous et de garantir un filet de sécurité à tous sans le moindre ajustement de la protection sociale, la question de sa pertinence est de nouveau soulevée. L'Espagne a ainsi mis en place un revenu minimum vital similaire au RSA assurant un socle de revenus aux ménages les plus pauvres. D'un montant compris entre 462 et 1 015 euros selon les configurations familiales, ce dispositif touche plus de deux millions de personnes et montre que le revenu de base est une solution potentielle à des situations de crise. De même, l'Allemagne vient de lancer une expérimentation sur trois ans avec un revenu universel de 1 200 euros versé à 122 personnes, dans le but d'observer les conséquences d'un tel versement sur l'offre de travail.

Le concept d'hélicoptère monétaire, proche du revenu universel, a également été remis au goût du jour. Les États-Unis et le Japon ont ainsi choisi de distribuer de l'argent directement à leurs citoyens, sans contrepartie, simplement pour relancer une économie touchée par la crise. Si, aux États-Unis, la mesure était conditionnée aux revenus, le Japon a quant à lui privilégié une approche véritablement universelle, versant ainsi 100 000 yens (850 euros) à tous ses citoyens. Ces mesures exceptionnelles, si elles étaient pérennisées, seraient très proches d'un revenu universel. En France et plus généralement en Europe, l'idée fait également son chemin, au point que le Conseil d'Analyse Économique recommande lui aussi la mise en place d'un hélicoptère monétaire au niveau européen. La banque centrale européenne verserait à chaque citoyen plusieurs centaines d'euros, éventuellement à plusieurs

reprises, jusqu'à retrouver une inflation d'environ 2 %. Cette somme serait versée universellement et inconditionnellement, avec toutefois une date limite d'utilisation afin d'encourager la consommation.

La crise actuelle a donc encouragé la création de mesures proches du revenu universel. Tout le problème est dans la pérennisation de ces mesures : aujourd'hui mesures d'exception, et parce que la crise du Covid a fait évoluer l'opinion publique à l'égard du concept, son déploiement sous une forme ou une autre n'apparaît plus un horizon lointain.

3. Les dispositifs proches du revenu universel dans le monde

Dans les pays nordiques, les jeunes quittent le domicile familial en moyenne bien plus tôt qu'en France. La question de la précarité étudiante s'y est posée depuis longtemps, et ces pays ont souvent mis en place une forme de revenu universel étudiant. Au Danemark, un soutien d'environ 600 euros par mois minimum entre 18 et 20 ans puis de 1 000 euros mensuels à partir de 20 ans est accordé à tous les étudiants ne vivant plus chez leurs parents, pour une durée maximale de 70 mois. À cette mesure s'ajoute un prêt remboursable à partir de la fin des études. De même en Suède, où une bourse de 80 euros par semaine est accordée à tous les étudiants indépendamment de la situation des parents, complétée d'un prêt de 180 euros par semaine remboursable en vingt-cinq ans à un taux proche de zéro, ces aides pouvant être touchées sur une durée cumulée de six ans. Ces systèmes ne peuvent pas être qualifiés d'universels et sont malgré tout un peu conditionnels, dans la mesure où ils sont subordonnés à l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ou à la réussite des études, mais ils sont sans doute ce qu'il existe aujourd'hui de plus proche d'un revenu universel.

LE REVENU UNIVERSEL EST-IL L'AVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE ?

Mis à part ce revenu étudiant, on trouve comme vu précédemment, des exemples de revenu universels en Alaska et en Iran financés par des rentes pétrolières, ainsi qu'à Macao à partir des revenus tirés de l'industrie du jeu, ce dernier cas étant trop éloigné de la situation française pour que son étude soit réellement instructive pour une éventuelle transposition. Au Brésil, là encore trop éloigné de la France socialement pour qu'une comparaison soit pertinente, une monnaie numérique locale distribuée à tous les habitants disposant d'un salaire familial inférieur à trois salaires minimums (touchant donc la classe inférieure et la classe moyenne) est distribuée dans une municipalité à environ 40 000 personnes, dans le but de résorber la pauvreté. Tous ces exemples sont à ajouter aux multiples expérimentations ayant lieu un peu partout dans le monde, trop nombreux pour être cités. Ils permettent de constater que les obstacles résident davantage dans l'opportunité et la volonté que dans la faisabilité.

Conclusion

50 ans après les expérimentations menées aux États-Unis et au Canada, le revenu de base et son semblable, l'impôt négatif, en sont toujours au même stade : en dépit d'un intérêt grandissant, de très nombreux articles et de longues années de discussions, ils restent une curiosité théorique. Aucun État n'a adopté un tel dispositif, hors les cas très particuliers de l'Iran, de Macao ou de l'Alaska. Tout au plus observe-t-on une multiplication des projets d'expérimentation sans qu'aucun d'eux ne semble en mesure de changer l'état du débat public ni de renouveler significativement les controverses scientifiques : les études sur le sujet sont claires, nombreuses et concordantes, et aucune expérimentation ne semble pouvoir être calibrée de façon à pouvoir éclaircir les inconnues faisant encore obstacle à la mise en place d'un revenu universel. Le fracas médiatique qui entoure leur lancement tranche avec la relative indifférence qui domine lorsque leurs résultats paraissent, des années plus tard, quand l'opinion publique se passionne pour un nouveau débat.

Le revenu universel est avant tout une réforme d'envergure de la protection sociale : réorganisation de l'ensemble du système, refonte de la fiscalité pour assurer son financement, changement de logique sous-jacente avec le passage à l'inconditionnalité et à l'universalité..., il ne peut se satisfaire d'expérimentations étroites dans lesquelles quelques centaines de personnes perçoivent un revenu supplémentaire pendant quelques mois. La Sécurité sociale n'a pas été soumise à des dizaines d'expérimentations avant sa mise en place : toute proposition

ambitieuse nécessite à un moment ou à un autre de sauter le pas. C'est ce que requiert le revenu universel : économiquement raisonnable, l'idée est politiquement audacieuse en ce qu'elle suppose un changement de paradigme complet. Notamment, le climat de défiance qui s'installe entre citoyens comme entre citoyens et État conduit à un renforcement de la conditionnalité des prestations sociales qui doivent se « mériter ». À rebours de cette tendance, le revenu universel serait un gage de confiance de l'État envers les citoyens et l'amorce d'un cercle vertueux : choisir l'inconditionnalité, c'est faire le pari de la responsabilité des bénéficiaires qui utiliseront à bon escient ce revenu, c'est briser la relation de défiance et légitimer *a posteriori* le choix de la confiance.

On ne peut espérer mesurer tous les effets qu'un revenu universel aurait sur l'économie. Les incertitudes restent nombreuses, mais est-ce une raison légitime pour renvoyer son avènement aux calendes grecques ? Le débat s'envenime bien vite : les uns sont accusés de vouloir détruire l'État-providence tandis que les autres sont qualifiés d'utopistes inconscients. Pourtant, la plupart des projets de revenu de base modifieraient peu la situation actuelle pour la majorité des ménages. Le revenu universel n'est par nature ni redistributif, ni anti-redistributif, pas plus qu'il ne recoupe un clivage gauche-droite par ailleurs très critiqué. Seuls son montant et son mode de financement peuvent jouer sur ce plan et ces deux éléments relèvent du choix politique (choix de société) plus que du débat scientifique. S'opposer par principe au revenu universel sous prétexte qu'il menacerait la protection sociale ou inciterait les personnes à la paresse au détriment l'ensemble du système économique n'a pas de sens, tout dépend des modalités de mise en œuvre. Le revenu de base est un concept bien vague qui peut, de ce fait, servir les intérêts de la plupart des mouvances partisanes. C'est pourquoi, bien que des interrogations d'ordre économiques subsistent, il convient de distinguer deux débats qui ne doivent pas s'entremêler. Le premier est de savoir si le revenu universel découle nécessairement de considérations sur la justice et de controverses normatives. Ce débat n'est pas politique : il est d'ordre éthique. Ce n'est qu'une fois cette

CONCLUSION

question tranchée que le débat sur l'évaluation peut, le cas échéant, avoir lieu. À combien doit-il s'élever ? Comment le financer ? C'est là qu'intervient le débat politique, l'économie n'étant que le moyen de résoudre les problèmes techniques. En d'autres termes, le rôle du Politique est d'imaginer un revenu universel acceptable s'il est éthiquement nécessaire ; celui de l'économiste de trouver les moyens de sa mise en œuvre, sachant qu'aucun obstacle économique n'est ici insurmontable.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier l'Institut pour l'Innovation Économique et Sociale pour la confiance qu'il m'a accordé en me chargeant de rédiger la synthèse présentée ici à l'occasion d'un stage effectué en son sein. J'ai pris un réel plaisir à effectuer ces recherches, et j'ai bénéficié d'une indépendance rédactionnelle constante nécessaire à la réalisation d'une telle mission. Je remercie également Gilles Saint-Paul et Antonin Macé, professeurs à l'École d'Économie de Paris, pour avoir relayé l'offre de stage au sein du département d'économie de l'École Normale Supérieure.

Je suis particulièrement reconnaissant à Erell Thevenon-Poullennec, déléguée générale de l'Institut, pour son accompagnement et sa disponibilité tout au long de mes recherches, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de l'Institut pour l'innovation économique et sociale, pour avoir proposé la publication de ce rapport.

J'aimerais enfin adresser mes remerciements à mon grand-père Jacques Leforestier pour ses retours au fur et à mesure de l'avancement du texte, m'ayant permis d'éclaircir des passages que j'espère à présent plus limpides.

Composition et mise en pages
Nord Compo à Villeneuve-d'Ascq